commune de treyvaux
Route d'Arconciel 3 - 1733 Treyvaux
Tél. 026 552 52 20
commune@treyvaux.ch - www.treyvaux.ch

PROCES-VERBAL

DE

L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

DU

12 DECEMBRE 2024

Présidence	**:**	**Monsieur Vincent GUILLET, Syndic**
Présents	**:**	**152 citoyennes et citoyens**
Se sont excusés	**:**	**M. Sylvain Probst** **M. Jacques Bielmann** **Mme Sophie Roulin** **Mme Catherine Bapst** **M. Daniel Roux** **M. Jean-Louis Sciboz** **M. Thierry Chevalley**
Scrutateurs	**:**	**M. Jean-Joseph Waeber** **M. Valentin Mauron** **M. Marc Perritaz** **M. Laurent Yerly** **M. David Baeriswyl**

Au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire du budget 2025. Il souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens de consacrer leur soirée aux affaires communales.

Il relève la présence de

- Monsieur le Député Pierre-Alain Bapst,

- Monsieur le Président de Paroisse, Eric Masotti
- Madame et Messieurs les Conseillers de Paroisse Murielle Sturny, Bernard Piller, Michel Waeber et Charles Sciboz.

Comme le stipule l'article 9bis de la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques, toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune est tenue de le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

2 personnes s'annoncent : Mme Joëlle Quartenoud, Directrice d'établissement et M. Arthur Bielmann. M. Guillet remercie les scrutateurs de ne pas compter ces 2 personnes.

CONVOCATION : **conformément à l'art. 12 LCo.**

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : **conformément à l'art. 3 al. 2 ReLCo.**

Remarque : aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 25 avril 2024

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 avril 2024 ne sera pas lu ; il était en consultation sur le site internet de la commune ainsi qu'auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.

2. Budget 2025

2.1. Présentation générale du budget du compte de résultats

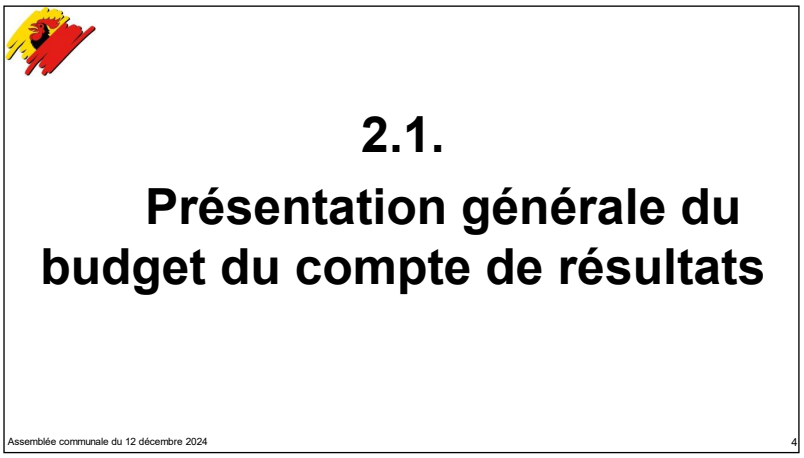

M. Vincent Guillet passe au point 2.1 de l'ordre du jour.

Ce budget ne sera pas lu dans son intégralité puisque les citoyennes et citoyens ont pu en prendre connaissance par le biais des Chroniques Treyvaliennes et du site internet de la commune. De plus, il était disponible au secrétariat communal.

Pour le traitement du point 2 de l'ordre du jour, présentation générale des budgets du compte de résultats et des investissements, M. Guillet donne la parole à M. Olivier Girardin, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

Présentation

Madame, Monsieur,

Dans ces temps impétueux où l'incertitude et les augmentations à tout va se font ressentir dans les porte-monnaie de chacun, l'excellente santé financière actuelle de notre commune et les montants condensés des investissements en cours nous ont permis de garder notre coefficient d'impôt à 80% et par ce fait, nous l'espérons, apporter un peu de souplesse dans les budgets des foyers de notre commune.

En ce qui concerne les calculs des impôts ordinaires, et comme chaque année, ils sont basés sur les prévisions reçues du Service Cantonal des Contributions, cela nous permet d'estimer au plus près les montants qui seront alloués à notre commune.

Malgré ce qui précède, nos finances restent saines et nous permettent de vous proposer un budget 2025 ayant pour solde le montant de ***CHF 25'200.-****.*

La conjoncture de 2025 continuera à nous mettre au défi et apportera son lot de surprises mais la gestion rigoureuse de chaque dicastère et les études de faisabilité des projets en cours nous permettront de maintenir le cap que nous nous sommes fixés soit ; de pouvoir mener à bien certains gros projets ambitieux comme la réalisation de la source de La Grande Planche, la réfection de la route d'Arconciel, les études pour la Grande Salle et pour le parking sous l'église sans oublier le projet d'envergure du développement de l'ancien site « Favorol-Papaux » qui tous apporteront des avantages et une qualité de vie pour tous nos citoyens.

Bien que les signaux pour 2025 soient au « vert », nous resterons vigilants et continuerons à être prudents afin de soutenir au plus près notre communauté, l'économie locale, le pouvoir d'achat des foyers et en finalité la bonne santé des finances de notre commune.

Pour ce qui concerne les charges liées auxquelles nous devons faire face, il est important de souligner que lesdites charges, notamment celles concernant les soins aux personnes sont en constante augmentation, charges qu'à notre échelle, il ne nous est malheureusement pas possible d'influencer.

Commentaires sur le budget 2025 :

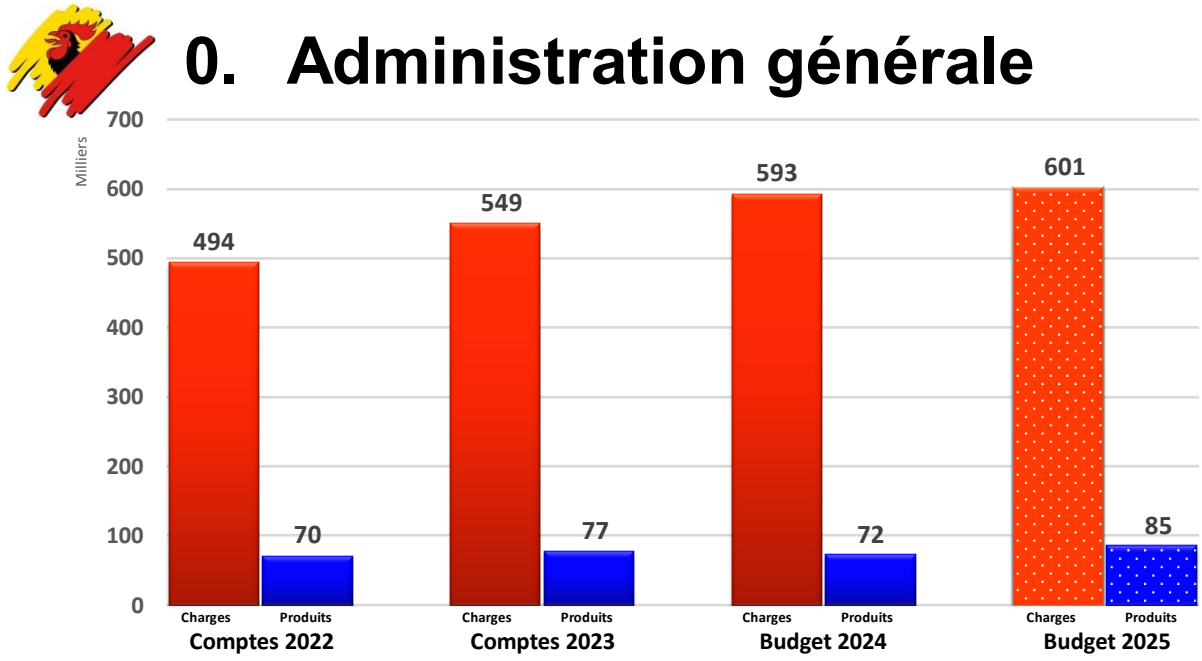

Assemblée communale du 12 décembre 2024

5

		Charges	Produits	Exc. de charges
0	ADMINISTRATION GENERALE	Fr. 601'440.00	Fr. 84'710.00	Fr. 516'730.00

0110.3102.00 Imprimés et publications
Charges : Fr. 10'350.—

Dans ce montant sont comprises les prises de vues aériennes du village pour Fr. 3'000.—.

0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision
Charges : Fr. 5'600.—

Frais courants de l'organe de révision fiduciaire

0210.3130.00 Frais bancaires et postaux
Produits : Fr. 3'200.—

Dans ce montant sont compris Fr. 683.— pour la location d'un appareil à cartes et frais d'activation

0220.3100.00 Matériel de bureau
Charges : Fr. 5'640.—

Dans ce montant est compris l'achat de matériel pour l'archivage qui résulte de la contrainte légale (LArch 2015) & (LArch 2019) nous obligeant à réorganiser l'archivage de la commune.

0220.3118.00 Acquisition de logiciels et de licences
Charges : Fr. 4'460.—

Achats et renouvellement des licences informatiques de notre administration.

0290.4770.04 Loyer locaux du cabinet médical
Produits : Fr. 12'500.—

Soit Fr. 2'500.—/mois pour 5 mois cela en cas d'acceptation de l'investissement proposé ultérieurement.

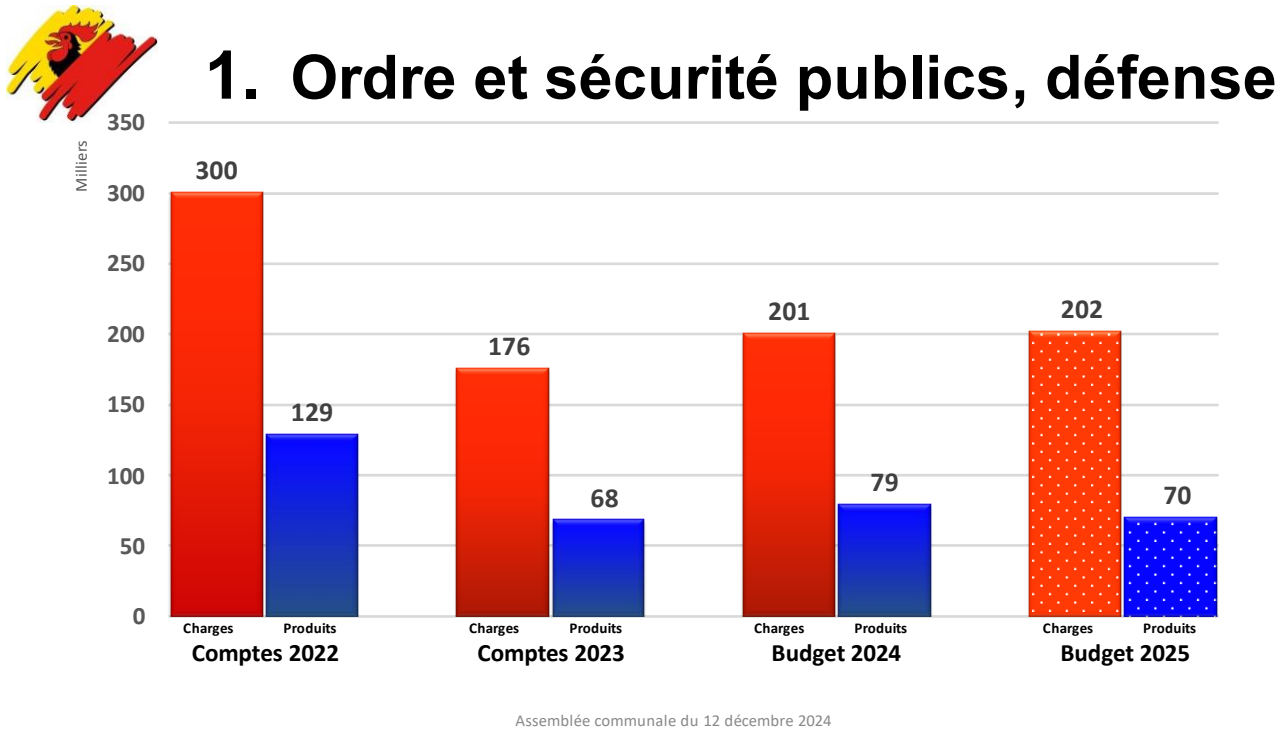

Assemblée communale du 12 décembre 2024

6

		Charges	Produits	Exc. de charges
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	Fr. 201'940.00	Fr. 70'080.00	Fr. 131'860.00

1400.3612.00 Participation Service des curatelles
Charges : Fr. 98'800.—

Ce montant nous est communiqué par ledit Service.

1500.3612.02 Réseau Santé Sarine – Versement de la taxe non pompier
Charges : Fr. 40'000.—

qui est en rapport avec le compte 1500.4200.0.

1500.3612.05 Répartition pour Bataillon Sarine
Charges : Fr. 36'250.—

Montant communiqué par le Réseau Santé Sarine.

1500.4200.00 Taxe d'exemption sapeur-pompier
Produits : Fr. 40'000.—

qui est en rapport avec le compte 1500.3612.02.

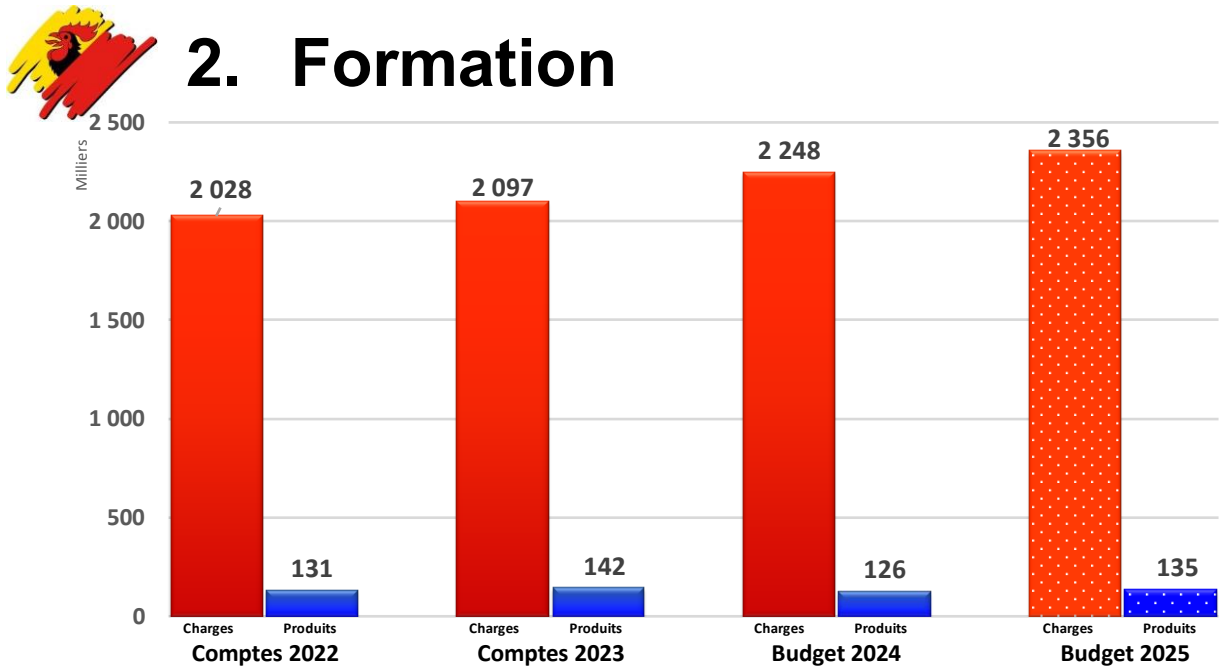

Assemblée communale du 12 décembre 2024

7

		Charges	Produits	Exc. de charges
2	FORMATION	Fr. 2'356'260.00	Fr. 135'070.00	Fr. 2'221'190.00

212 Ecole primaire II

2120.3113.00 Matériel informatique
Charges : Fr. 4'100.—

Comprend Fr. 3'600.— pour l'achat de visionneuses pour 5 classes.

2120.3153.00 Entretien de matériel informatique
Charges : Fr. 3'500.—

Dans ce montant Fr. 2'000.— sont alloués au déplacement du rack informatique.

2120.3611.00 Participation aux dépenses cantonales
Charges : Fr. 532'650.—

Ce montant nous est communiqué par le Service des ressources (SRess).

217 Bâtiments scolaires

2170.3110.00 Acquisitions de meubles et appareils de bureau
Charges : Fr. 32'500.—

Dans ce montant est compris le remplacement de 3 tableaux noirs par des tableaux digitaux pour Fr. 24’000.— et Fr. 3'000.— pour l’aménagement de 10 classes.

2170.3144.00 Entretien des bâtiments et immeubles
Charges : Fr. 61’000.—

Dans ce montant est compris Fr. 24'000.— pour la place de jeux de la grande école et Fr. 22'000.— pour la rénovation du local de jeunesse.

218 Accueil extra-scolaire (AES)

2180.4260.00 Participation des parents aux unités AES
Produits : Fr. 80’000.—

Ce montant est influencé par la hausse du nombre d’enfants fréquentant cette structure.

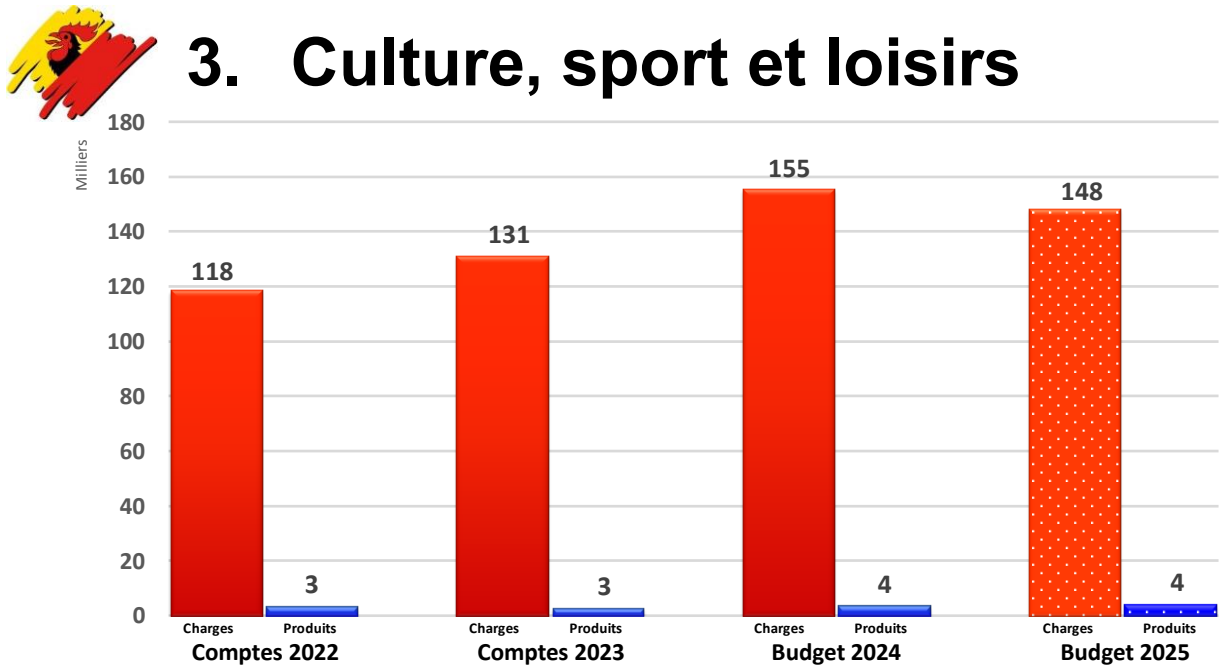

		Charges	Produits	Exc. de charges
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	Fr. 148'140.00	Fr. 4’040.00	Fr. 144'100.00

3410.3634.00 Participation à la Société des Remontées Mécaniques de La Berra
Charges : Fr. 8'000.—

Ce montant est calculé selon la convention soit Fr. 5.--/habitant, soit pour 1'596 habitants.

3420.3636.00 Passeport vacances et colonies
Charges : Fr. 1’200.—

Dans ce montant Fr. 1'000.— sont alloués à la colonie du Mouret à laquelle participent des enfants de notre village.

4. Santé

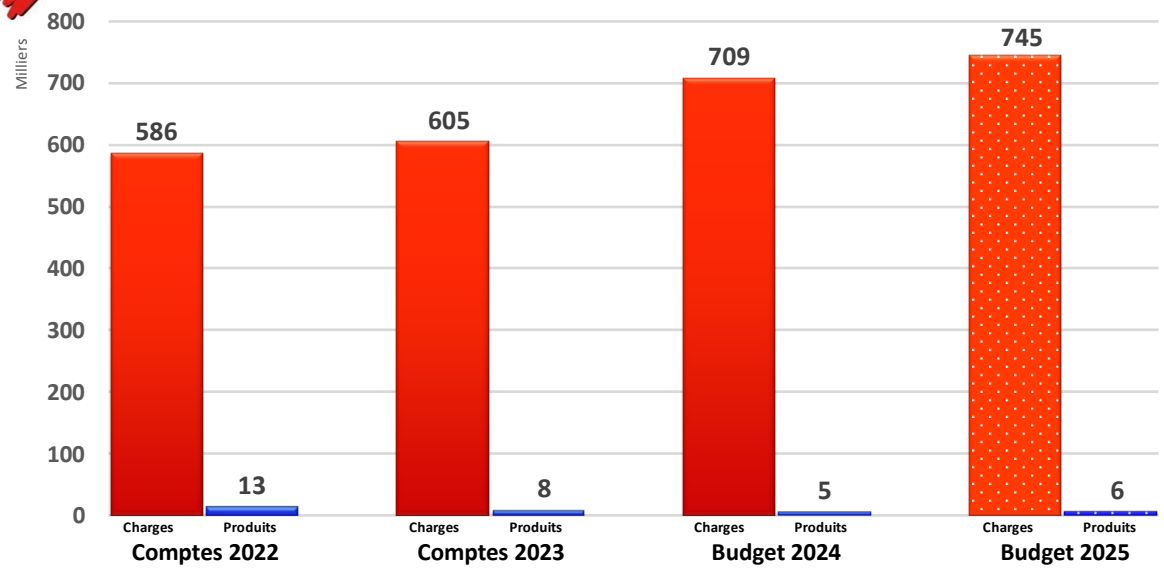

		Charges	Produits	Exc. de charges
4	SANTE	Fr. 744'830.00	Fr. 6'000.00	Fr. 738’830.00

4120.3612.00 Participation homes médicalisés régionaux
Charges : Fr. 181'500.—

Ce montant qui nous est communiqué directement par le Réseau Santé de la Sarine (RSS), qui après de constantes augmentations, est stable pour l’année à venir.

4120.3631.00 Participation subvention frais d’accompagnement des personnes âgées
Charges : Fr. 311'130.—
Ce montant qui nous est communiqué directement par le Service de la prévoyance sociale (SPS), est en augmentation depuis plusieurs années soit pour cette année + Fr. 6'650.—.

4210.3612.00 Participation pour les soins à domicile
Charges : Fr. 105'270.—
Ce montant nous est également communiqué par le Réseau Santé de la Sarine (RSS), pour cette année + Fr. 10'000.—.

5. Prévoyance sociale

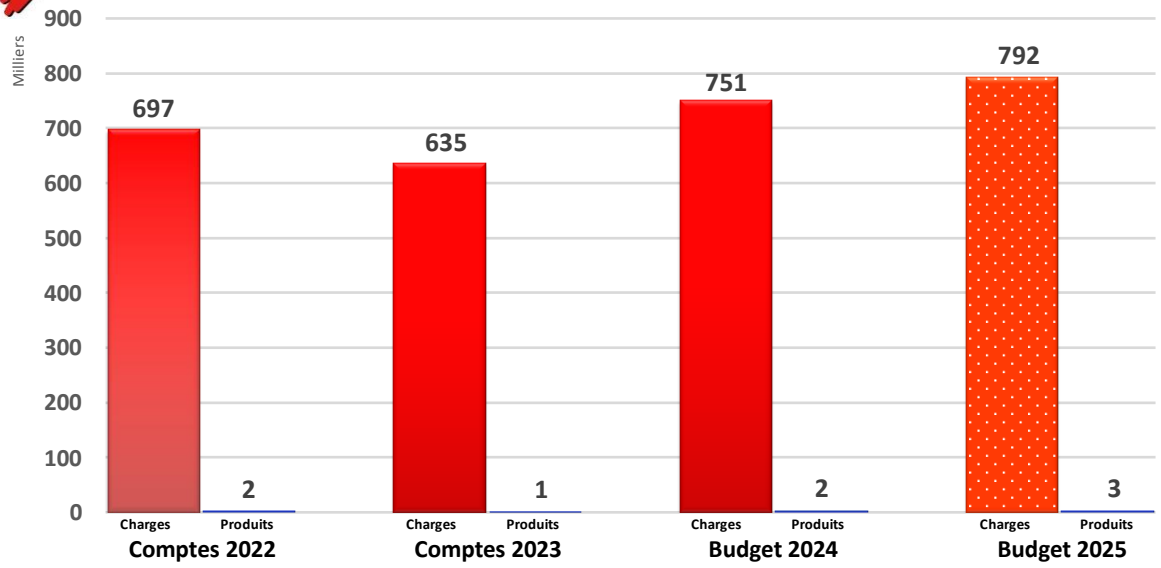

		Charges	Produits	Exc. de charges
5	PREVOYANCE SOCIALE	Fr. 792'140.00	Fr. 2'520.00	Fr. 789’620.00

5230.3631.00 Participation cantonale aux institutions spécialisées et aux handicapés
Charges : Fr. 468'160.—

Ce montant nous est communiqué directement par le Service de la Prévoyance sociale (SPS).

5451.3636.00 Subventions aux crèches et garderies
Charges : Fr. 35’000.—

Ce montant résulte d’une augmentation des enfants placés à la crèche.

6. Trafic et télécommunications

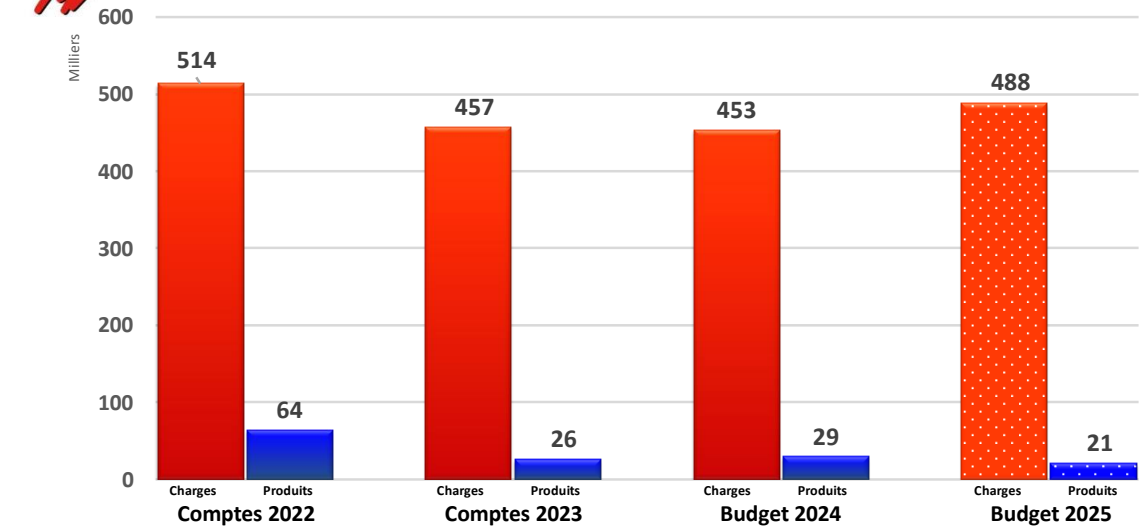

		Charges	Produits	Exc. de charges
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	Fr. 488'240.00	Fr. 20'700.00	Fr. 467'540.00

6150 Routes communales

6150.3111.00 Achat de machines, appareils, véhicules, outils
Charges: Fr. 7’000.00

Dans ce montant est compris l’achat d’une balayeuse aspirante pour Fr. 4'500.—.

6150.3141.00 Entretien des routes
Charges: Fr. 50’000.00

Dans ce montant Fr. 30'000.— seront alloués à l’entretien courant et Fr. 15'000.— seront consacrés à l’étude pour la sécurité routière.

7. Protection de l’environnement et aménagement du territoire

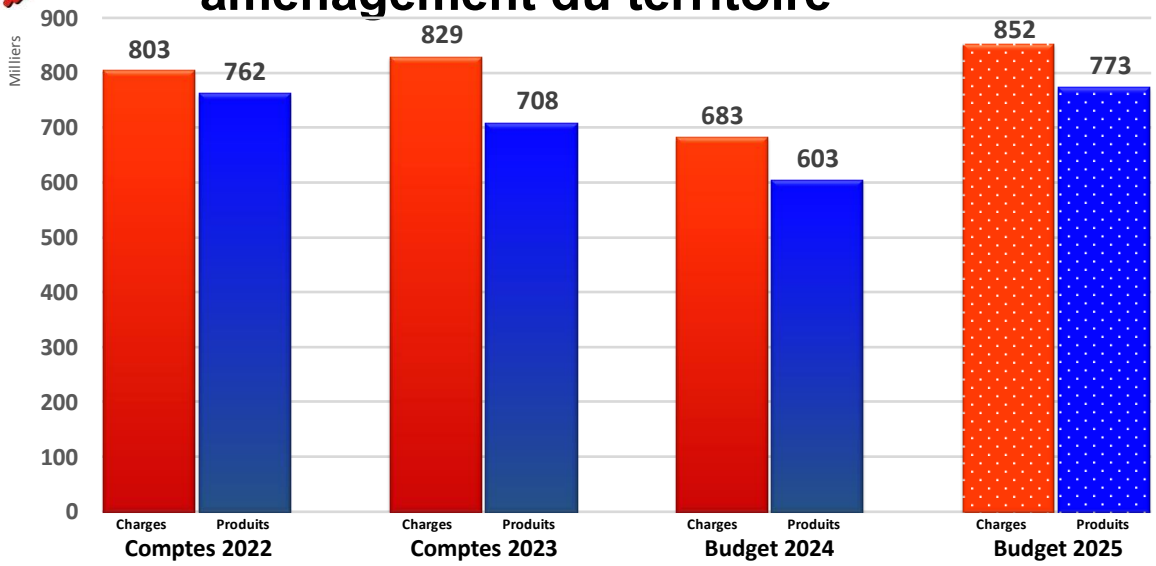

Assemblée communale du 12 décembre 2024

12

		Charges	Produits	Exc. de charges
7	PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT ET AMENAG. DU TERRIROIRE	Fr. 851'900.00	Fr. 773'350.00	Fr. 78'550.00

7101 Approvisionnement communal en eau

7101.3143.00 Entretien du réseau d’eau
Charges: Fr. 40'000.00

Dans ce montant Fr. 30'400.— serviront aux réparations des fuites sur le réseau d’eau potable ainsi que Fr. 5'000.— pour le remplacement et le service d’hydrantes.

7201 Traitement communal des eaux usées

7201.3143.00 Entretien des infrastructures
Charges: Fr. 34'000.—

Dans ce montant Fr. 24'000.— serviront à la mise en place d'une conduite « eaux claires » depuis ATD Quart Monde.

7301 Gestion communale des déchets

7301.3130.00 Frais d'élimination des déchets
Charges: Fr. 31'000.—

7301.3130.01 Frais d'élimination des déchets spéciaux
Charges: Fr. 75'000.—

Pour ces deux comptes, on peut constater des baisses dues au nouveau contrat (- Fr. 4'000.—) et aux nouveaux tarifs d'éliminations (- Fr. 5'000.—).

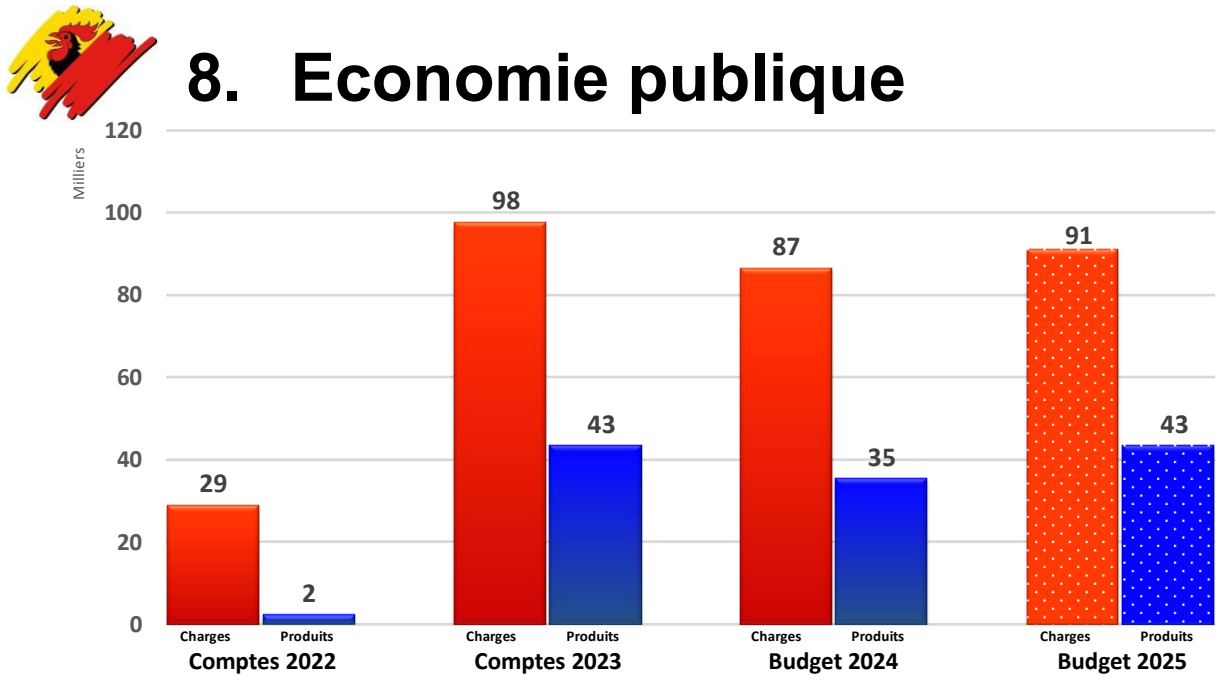

		Charges	Produits	Exc. de charges
8	ECONOMIE PUBLIQUE	Fr. 91'180.00	Fr. 43'330.00	Fr. 47'850.00

8400 Tourisme communal

8400.3612.00 Participation à l'Association touristique régionale
Charges: Fr. 12'000.—

Montant communiqué par l'Association Régionale de la Sarine (ARS).

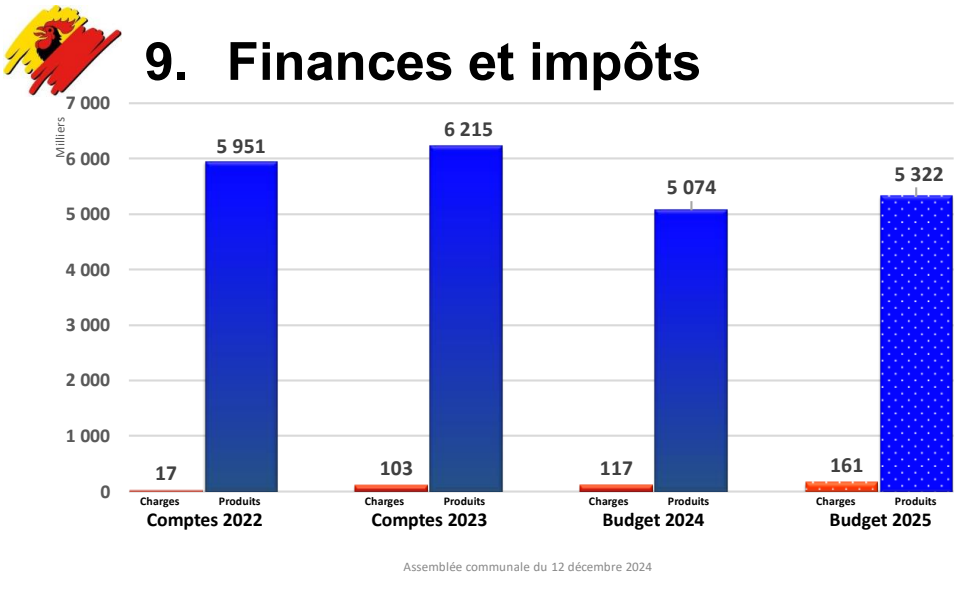

		Charges	Produits	Exc. de produits
9	FINANCES ET IMPOTS	Fr. 160'730.00	Fr. 5'322’200.00	Fr. 5'161'470.00

9100 Impôts communaux ordinaires

9100.4000.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques – année fiscale
Produits : Fr. 3'160’000.—

Montant calculé selon les prévisions du Service cantonal des contributions au taux d’impôt de 80 %.

9100.4010.00 Impôts sur le bénéfice des personnes morales – année fiscale
Produits : Fr. 75’000.—

Montant également calculé selon les prévisions du Service cantonal des contributions.

9300 Péréquation financière intercommunale

Produits : Fr. 509’500.—

9300.4621.00 Attribution de la péréquation des besoins pour la somme de Fr. 89’550.00
9300.4622.00 Attribution de la péréquation des ressources pour la somme de Fr. 419’950.00

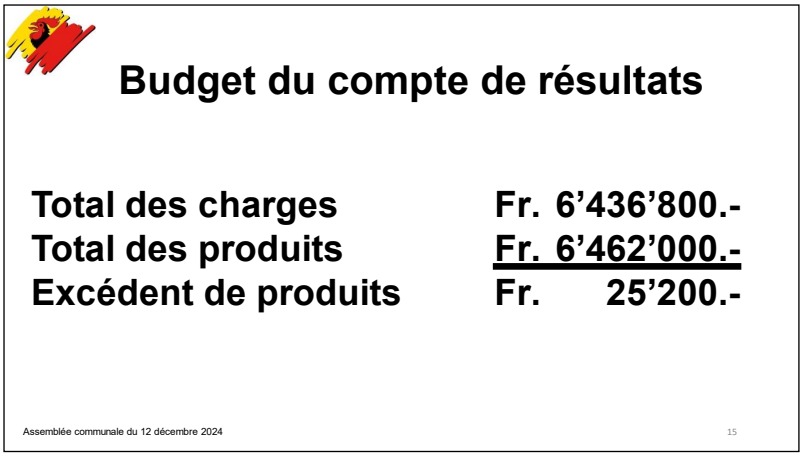

	Charges	Produits	Exc. de produits
TOTALISATION	Fr. 6'436’800.00	Fr. 6'462’000.00	Fr. 25’200.00

Evolution de la dette communale

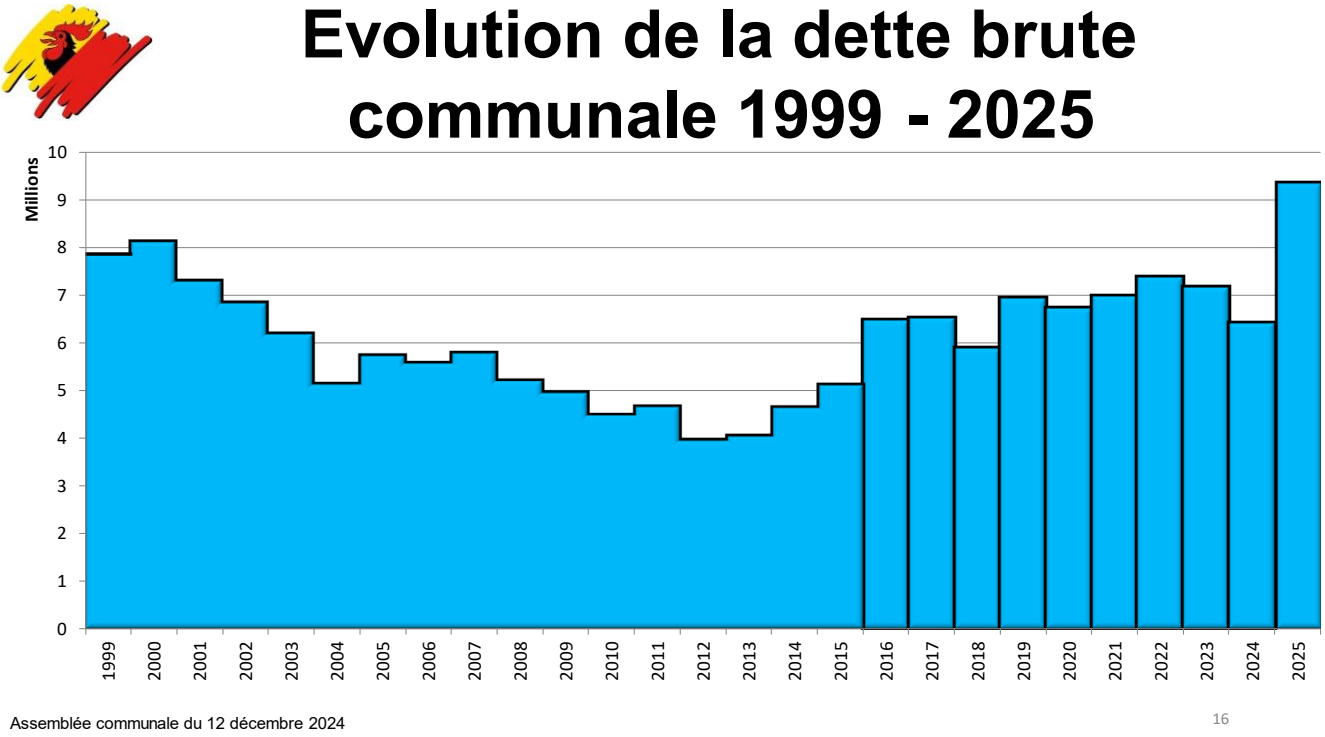

Les dettes brutes étaient pour 2024 de Fr. 6'426'749.95.

La dette communale provisionnelle pour 2025 est de Fr. 9'382'109.95.

2.2. Présentation du budget des investissements

Le budget des investissements pour 2025 comprend les points suivants :

0 ADMINISTRATION GENERALE

0290 Immeubles administratifs

0290.5040.06 Achat et rénovation du cabinet médical
Charges : Fr. 600’000.00

2 FORMATION

2170 Bâtiments scolaires

2170.5040.08 Etude d’implantation école
Charges : Fr. 37’500.00 en lien avec le compte 3410.5040.07

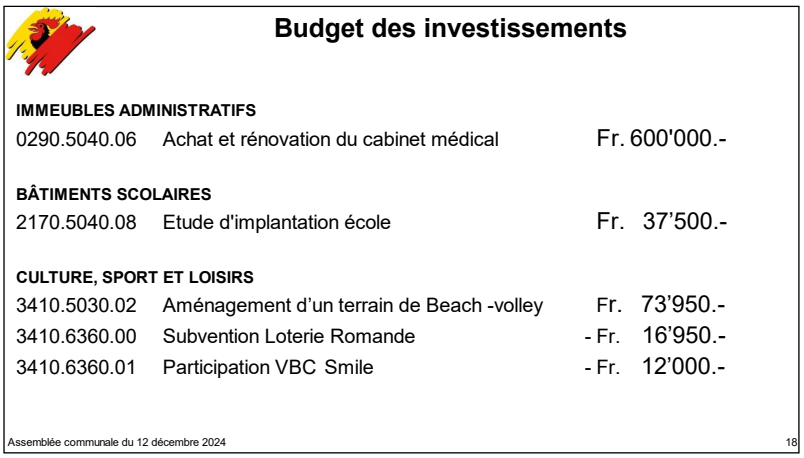

3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS

3410 Sport

3410.5030.02 Aménagement d’un terrain de beach-volley
Charges : Fr. 73’950.00 en lien avec les deux comptes ci-dessous, soit 3410.6360.00 et 3410.6360.01

3410.6360.00 Subvention Loterie romande
Produits : Fr. 16'950.00

3410.6360.01 Participation VBC Smile
Produits : Fr. 12'000.00

3410.5040.02 Rénovation du stand buvette de l’UST complément
Charges : Fr. 45'000.00

3410.5040.04 Rénovation des vestiaires du FC
Charges : Fr. 295'000.00

3410.5040.05 Remplacement des cibles 300 m.
Charges : Fr. 120'000.00

3410.5040.07 Etude d’implantation de la salle de sport
Charges : Fr. 37'500.00 en lien avec le compte 2710.5040.07

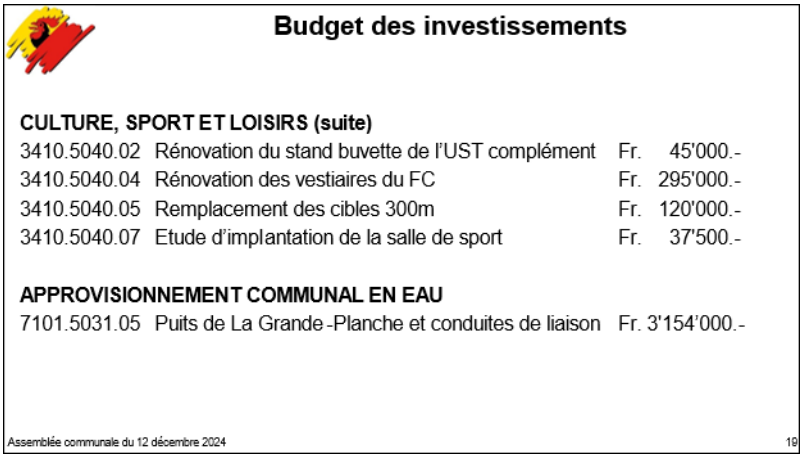

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAG. DU TERRIROIRE

7101 Approvisionnement communal en eau

7101.5031.05 Puits de La Grande-Planche et conduites de liaison
Charges : Fr. 3'154'000.00

Les autres points figurant aux investissements 2025 sont des reports ou des taxes.

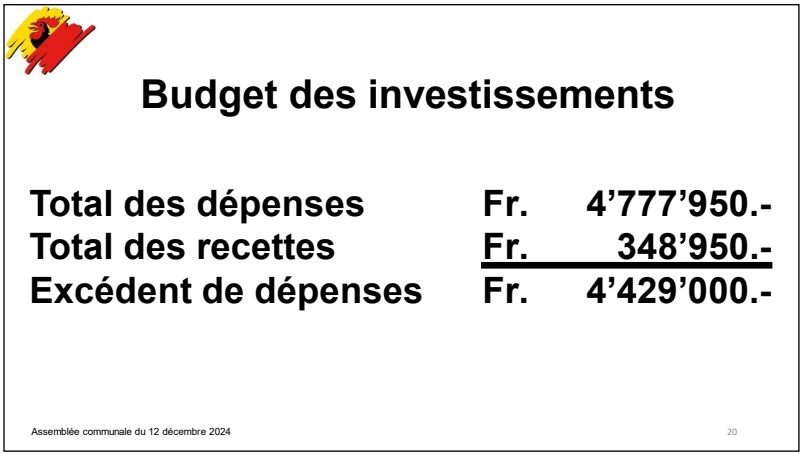

	Charges	Produits	Exc. de charges
Investissements	Fr. 4'777'950.00	Fr. 348'950.00	Fr. 4'429'000.00

M. Vincent Guillet remercie M. Girardin pour ses présentations.

Il passe la parole à M. Julien Bianchi, Membre de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.

<u>Rapport de la commission financière</u>

La Commission Financière s'est réunie le 25 novembre 2024 pour examiner le budget du compte de résultats et des investissements pour l'année 2025. Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes les questions nécessaires et avons reçu des réponses claires et précises de M. Guillet (Syndic), M. Girardin (Responsable des Finances), Mme Minguely (Caissière Communale) et Mme Roulin (Perceptrice des impôts). Les échanges ont pu se faire en toute transparence, et nous relevons que le Conseil travaille de manière pragmatique pour le bien commun.

La Commission Financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail et le soin apporté à l'élaboration du budget, ainsi que Mmes Minguely et Roulin pour leur disponibilité et leur travail professionnel.

Nous remercions également le Conseil Communal d'avoir mis tous les documents à disposition des citoyennes et citoyens, en toute transparence, au secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

<u>Point 2 Budget 2025</u>

<u>2.1 Budget du compte de résultats</u>
L'examen du budget par la Commission Financière consiste à vérifier que les propositions budgétaires sont équilibrées, réalistes et alignées avec les objectifs financiers et les priorités de la commune, afin d'assurer une gestion financière transparente et responsable.
Le budget du compte de résultats 2025 présente des charges de CHF 6'436'800 et des revenus de CHF 6'462'000, dégageant ainsi un bénéfice de CHF 25'200.

Nous relevons dans ce budget les principaux éléments suivants :

- *La gestion des charges reste un exercice difficile à réaliser, particulièrement en ces temps d'inflation, et le pouvoir de décision n'appartient pas toujours au Conseil Communal. En effet, les charges liées représentent une part importante des dépenses communales et augmentent chaque année, tant en raison de l'augmentation du niveau de chaque charge que du nombre de charges.*
- *Les impôts sont estimés selon les chiffres donnés par le Service Cantonal des Contributions.*
- *Les revenus de la péréquation financière sont très importants pour la commune et s'élèvent à environ 500'000 CHF. Une amélioration des revenus d'impôts pourrait modifier les attributions à l'avenir.*

Pour l'exercice 2025, le coefficient d'impôt communal restera stable à 80%. La croissance du nombre de contribuables dans la commune ces dernières années permet cette stabilité du taux. L'arrivée éventuelle de nouveaux citoyens n'a pas été prise en compte et pourrait améliorer le résultat.

Nous rappelons que le budget bénéficie d'une amélioration exceptionnelle d'environ 300'000 CHF qui provient de la réévaluation du patrimoine communal en 2022, année de l'introduction de MCH2. Cette réévaluation a généré une plus-value de 2'959'483 CHF qui est amortie sur 10 ans ; ce qui permet aux comptes de 2022 à 2031 de bénéficier de ce « revenu » additionnel. Cette réévaluation est une opération comptable sans impact direct sur la trésorerie communale. À moyen terme, la redistribution de cette plus-value aux citoyens par le biais des impôts entraîne un déficit de trésorerie à financer et affaiblira la capacité financière de la commune.

Les investissements prévus pour l'année 2025 augmenteront les charges des budgets 2026 et suivant et ne devraient pas influencer le taux d'impôts.

Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable au budget du compte de résultats 2025.

2.2 Budget des investissements

L'examen des propositions de dépenses d'investissement par la Commission Financière consiste à vérifier si les moyens financiers mis en œuvre répondent de manière économique et efficace au but recherché, en toute transparence.

Dans le budget des investissements, 3 projets sont liés aux activités des sociétés du village. La vie associative est une richesse pour les habitants, et les initiatives des sociétés locales devraient être soutenues par la commune dans la mesure du possible. Les sociétés devraient également contribuer à leurs projets, que ce soit par des moyens humains ou financiers, en fonction de leurs possibilités.

M. Vincent Guillet remercie M. Bianchi pour la lecture du rapport de la Commission financière.

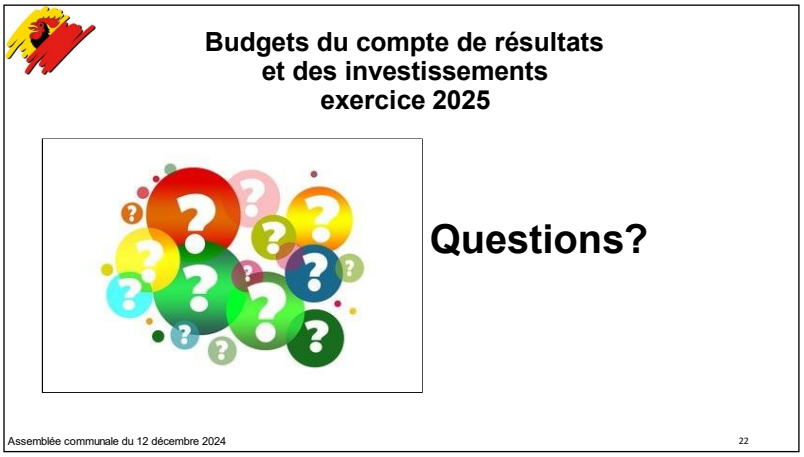

La parole est à l'Assemblée.

Question au sujet du budget du compte de résultats : aucune

Question au sujet du budget des investissements : aucune

Les questions concernant les points 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4, 2.2.5, 2.2.6, seront à poser après les présentations de ces points.

M. Guillet informe que ces deux budgets seront votés au point 2.3. de l'ordre du jour, soit après la présentation des points particulier des investissements et les votes y relatifs.

2.2.1. PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3 Achat et rénovation du cabinet médical

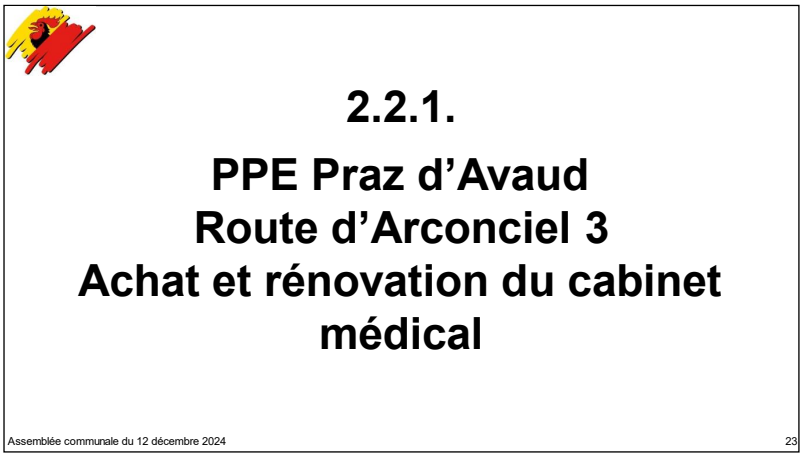

M. Vincent Guillet passe au point 2.2.1. de l'ordre du jour, PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3, achat et rénovation du cabinet médical.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à Monsieur Jean-Claude Bourqui, responsable du dicastère des Sociétés locales, culture, loisirs, bâtiments et conciergerie.

Présentation

Mesdames,
Messieurs,

Après avoir acheté les anciens locaux de la poste pour y installer le cabinet vétérinaire, le Conseil communal vous propose l'achat du cabinet médical de Madame la Doctoresse Pache. Ces locaux sont propriété de la Banque Raiffeisen Région Marly-Cousimbert qui souhaite les vendre.

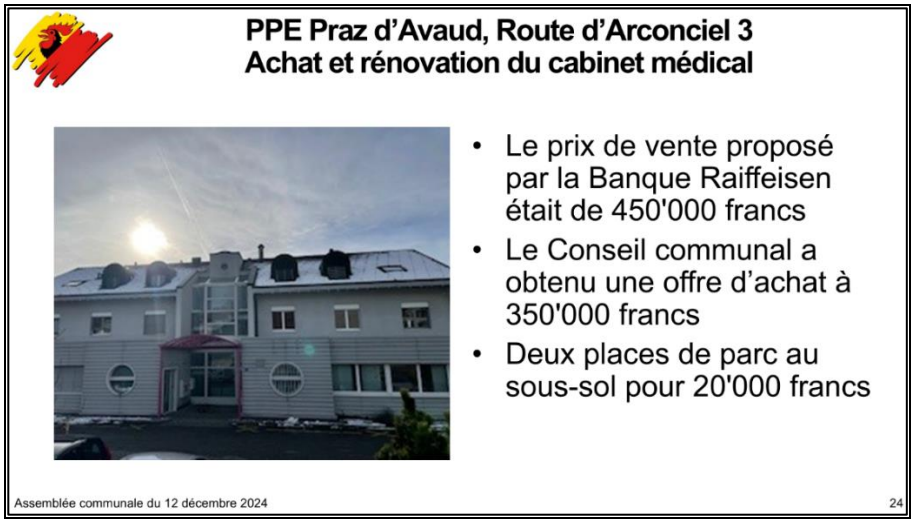

Madame la Doctoresse Pache a trouvé un couple de médecins français pour reprendre son cabinet. Ce couple de médecins a obtenu toutes les autorisations pour pratiquer en Suisse.

Le prix de vente proposé par la Banque Raiffeisen était de 450'000 francs. Après négociations, le Conseil communal a obtenu une offre d'achat à 350'000 francs. A cela s'ajoutent deux places de parc au sous-sol pour 20'000 francs, sous réserve d'acceptation de l'assemblée communale.

Le Conseil communal vous propose l'achat de ces locaux dans le but de maintenir un cabinet médical à Treyvaux. Au vu de l'installation de ces nouveaux médecins, nous devons réaliser des rénovations ainsi que des transformations. Le Conseil communal a mandaté un architecte pour évaluer les coûts des travaux.

PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3
Achat et rénovation du cabinet médical

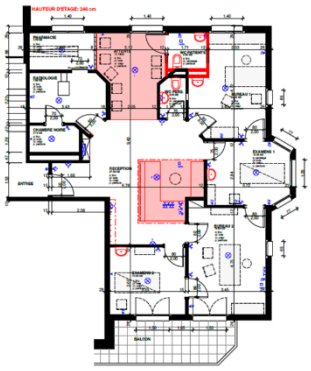

Coût des travaux de rénovation

Démontages	Fr.	10'500.-
Travaux de maçonnerie	Fr.	12'000.-
Stores intérieurs	Fr.	9'500.-
Installations électriques	Fr.	13'500.-
Installation de chauffage	Fr.	1'000.-
Installation climatisation	Fr.	5'000.-
Installations sanitaires	Fr.	29'000.-
Travaux de plâtrerie	Fr.	14'500.-
Menuiserie générale	Fr.	29'000.-
Revêtement en Linoleum	Fr.	18'000.-

Assemblée communale du 12 décembre 2024 25

PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3
Achat et rénovation du cabinet médical

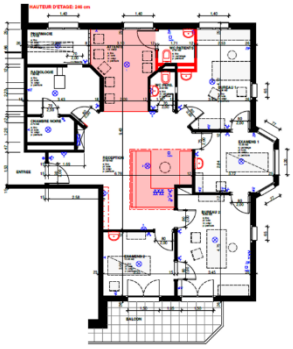

Revêtement en carrelage	Fr.	5'500.-
Peintures intérieures	Fr.	12'000.-
Assèchement du bâtiment et bennes	Fr.	3'500.-
Nettoyage	Fr.	1'000.-
Divers et imprévus	Fr.	22'000.-
Honoraires architecte	Fr.	8'000.-
Frais administratifs	Fr.	5'000.-
Assurances RC et TC	Fr.	1'000.-
Total des travaux de rénovation	**Fr.**	**200'000.-**

Assemblée communale du 12 décembre 2024 26

PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3
Achat et rénovation du cabinet médical

Prix d'achat du cabinet médical	Fr. 350'000.-
Prix d'achat des 2 places de parc	Fr. 20'000.-
Frais notariaux et divers	Fr. 30'000.-
Total des travaux de rénovation	Fr. 200'000.-
Total de l'investissement	**Fr. 600'000.-**

Assemblée communale du 12 décembre 2024 27

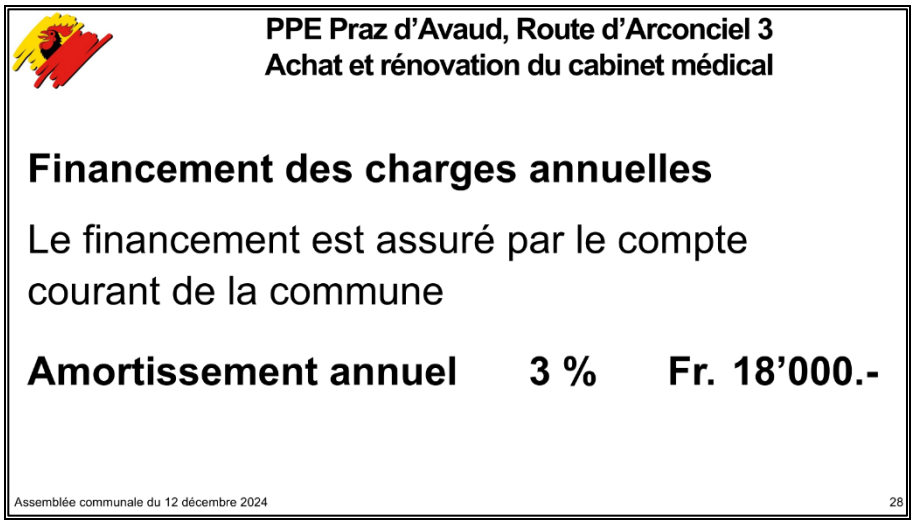

Merci de votre attention.

M. Guillet remercie M. Bourqui pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Julien Bianchi, Membre de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.

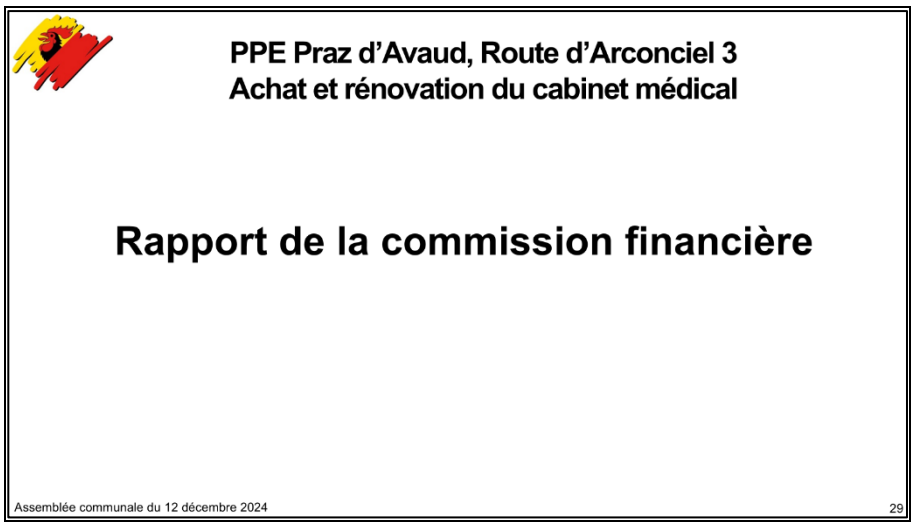

Rapport de la commission financière

L'investissement de 600'000 CHF pour l'achat et la rénovation du cabinet médical sera financé par le compte courant de la commune. Suite au départ à la retraite de la Doctoresse Pache, cet investissement permettra d'accueillir de nouveaux praticiens, de fournir une infrastructure moderne à la population et de garantir un accès aux soins médicaux de proximité.
La charge annuelle de 18'000 CHF est supportable pour notre commune. La Commission Financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement et félicite le Conseil pour sa proactivité dans ce dossier.

M. Vincent Guillet remercie M. Bianchi pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.

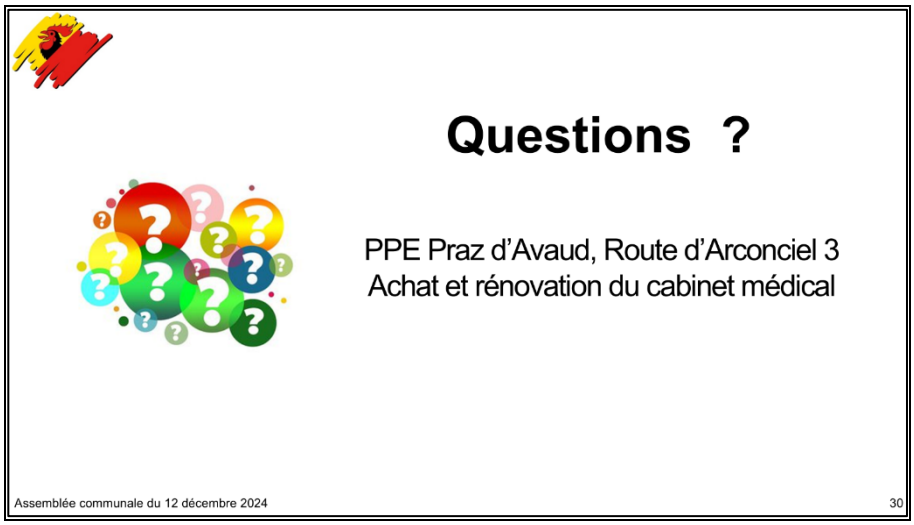

Question : aucune

La parole n'étant pas demandée, M. Guillet passe au vote.

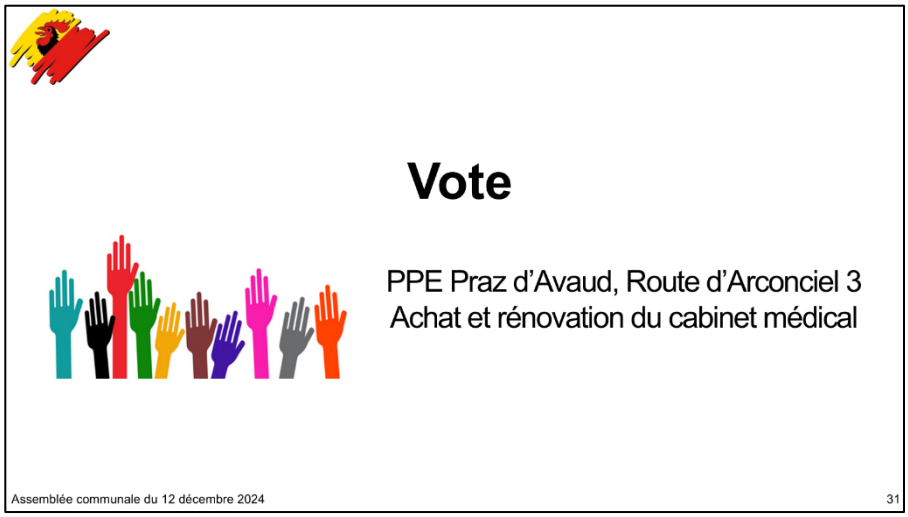

<u>Vote</u> : L'investissement PPE Praz d'Avaud, Route d'Arconciel 3 – Achat et rénovation du cabinet médical est accepté à l'unanimité.

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

2.2.2. Infrastructures scolaires et sportives - Crédit d'étude

M. Vincent Guillet présente le point 2.2.2 de l'ordre du jour.

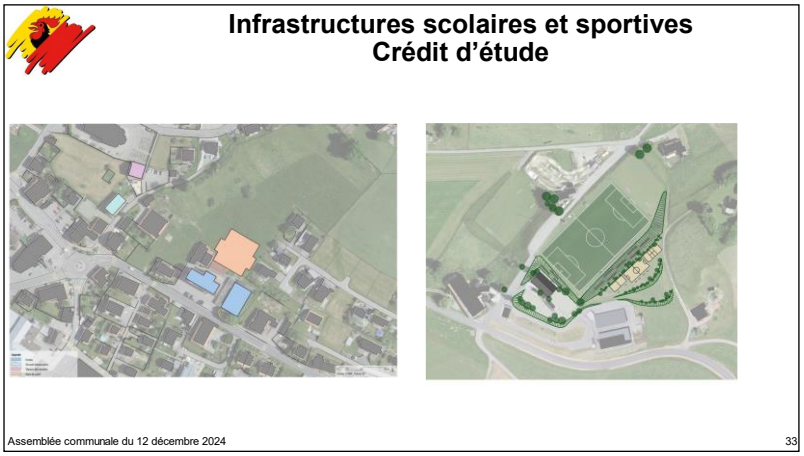

Présentation

Le Conseil communal souhaite développer de nouvelles infrastructures communales afin de répondre à différents besoins notamment en lien avec les activités sportives scolaires, extrascolaires et culturelles. Lors de l'établissement du budget 2024, un montant de 24'000 francs était prévu pour débuter les premières études sur des infrastructures communales. Le bureau Team+ ainsi que le bureau d'architecte RBCH nous ont accompagnés durant cette première phase. Deux ateliers ont été organisés avec la participation d'un membre de chaque société locale ainsi que la Direction des écoles, pour nous transmettre les besoins de chacun.

Lors de ces deux ateliers, il en découle naturellement un besoin d'adaptation des infrastructures scolaires et extrascolaire. Actuellement l'école de Treyvaux est répartie en deux bâtiments scolaires. En l'état des réflexions, les options suivantes sont à évaluer :

- *Une extension à l'arrière, à l'emplacement de la salle de sport ou autres*
- *Subdivision de la grande salle en salles de classe.*

Pour la salle de sport, les pistes et questions qui se posent sont les suivantes :

- *S'agit-il de maintenir la salle actuelle et en réaliser une nouvelle, une salle double est-elle plus intéressante, en remplacement de la salle actuelle. Est-ce que le gabarit de salle double est bien plus adapté qu'une triple, et en cas de nouvelle salle, est-elle mieux située à proximité de la grande école ou à la Perrausa.*

Aujourd'hui en collaboration avec ces deux mêmes bureaux, nous voulons poursuivre cette réflexion en réalisant une étude de faisabilité, ainsi qu'une étude préparatoire qui présentera un cahier des charges et le programme du concours pour la réalisation de nouvelles infrastructures communales.

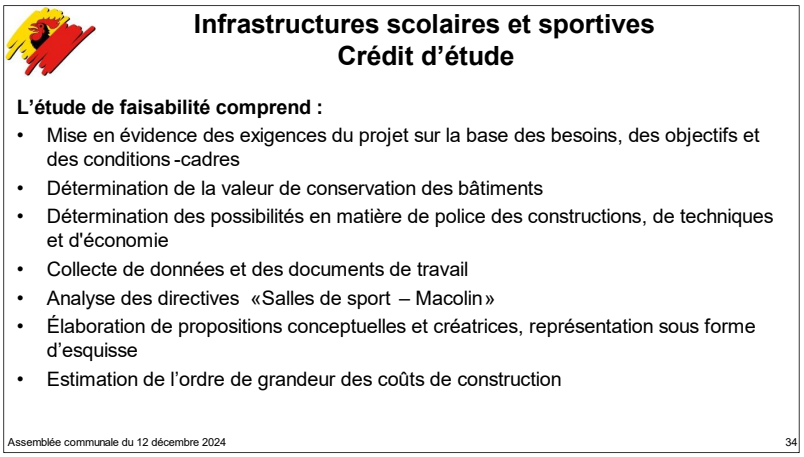

L'étude de faisabilité comprend :

- *Mise en évidence des exigences du projet sur la base des besoins, des objectifs et des conditions-cadres.*
- *Détermination de la valeur de conservation des bâtiments.*
- *Détermination des possibilités en matière de police des constructions, de techniques et d'économie.*
- *Collecte de données et des documents de travail nécessaires*
- *Analyse des directives « Salles de sport - Macolin»*
- *Élaboration de propositions conceptuelles et créatrices, représentation sous forme d'esquisse*
- *Estimation de l'ordre de grandeur des coûts de construction*

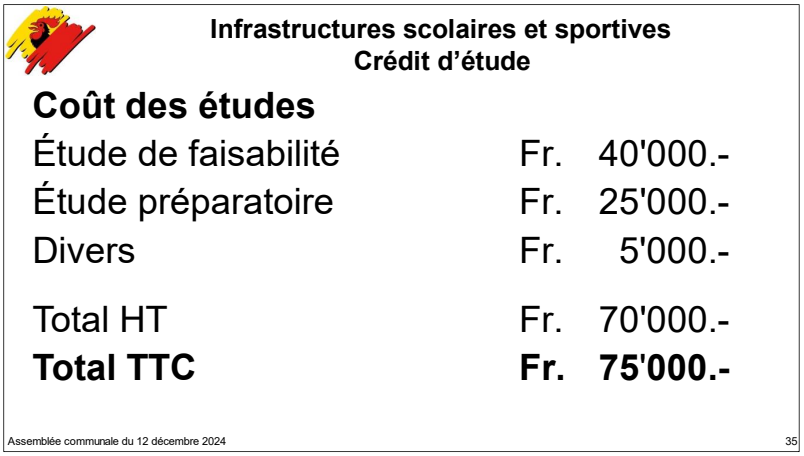

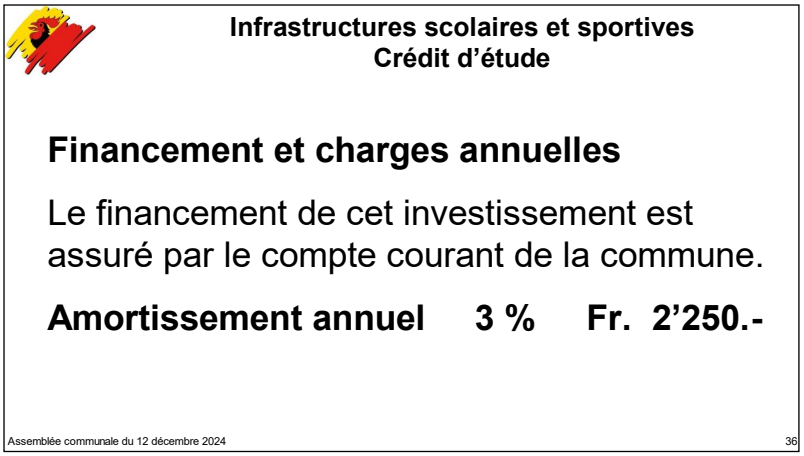

Il passe la parole à M. Julien Bianchi, Membre de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.

Rapport de la commission financière

L'investissement de 75'000 CHF pour l'étude sera financé par le compte courant de la commune. Cette étude permettra de poursuivre la réflexion sur la faisabilité d'un projet de nouvelles infrastructures sportives, scolaires, extrascolaires et culturelles.
La charge annuelle de 2'250 CHF est supportable pour notre commune. La Commission Financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Vincent Guillet remercie M. Bianchi pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée. Avez-vous des questions concernant l'investissement Infrastructures scolaires et sportives ?

Question : aucune

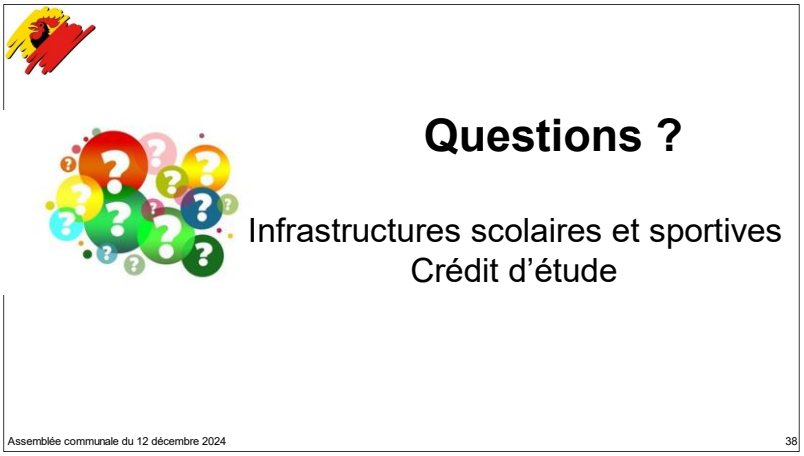

La parole n'étant pas demandée, M. Guillet passe au vote.

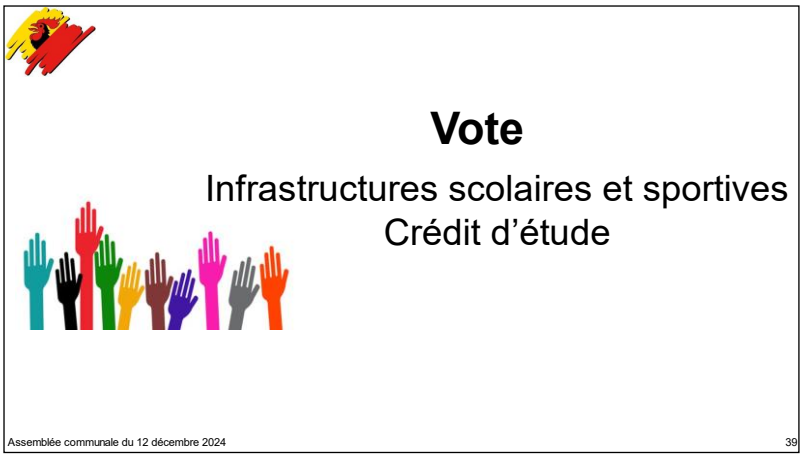

Vote : **L'investissement Infrastructures scolaires et sportives – crédit d'étude, pour un montant à financer de 75'000 francs est accepté par 151 oui, 0 non et 1 abstention.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

2.2.3. Site sportif La Perrausa - Aménagement d'un terrain de beach-volley

M. Vincent Guillet passe au point 2.2.3. de l'ordre du jour – Site sportif La Perrausa – Aménagement d'un terrain de beach-volley.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à M. Jean-Claude Bourqui, responsable du dicastère Sociétés locales, culture, loisirs, bâtiments et conciergerie.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Le VBC Smile est en pleine expansion. Un comité dynamique et motivé amène de plus en plus de jeunes à pratiquer ce sport. Une demande de leur part pour l'aménagement d'un terrain de beach-volley nous est parvenue.

L'emplacement idéal serait au fond du grand terrain de foot, à La Perrausa. Bien que la priorité serait donnée au club, tout le monde pourrait en bénéficier. Avec les terrains de pétanque, les deux terrains de foot, le BikePark et les buvettes, c'est un joli concept sportif que l'on offre à nos citoyens.

L'ajout d'un terrain de beach-volley sur ce site le rendra encore plus attractif.

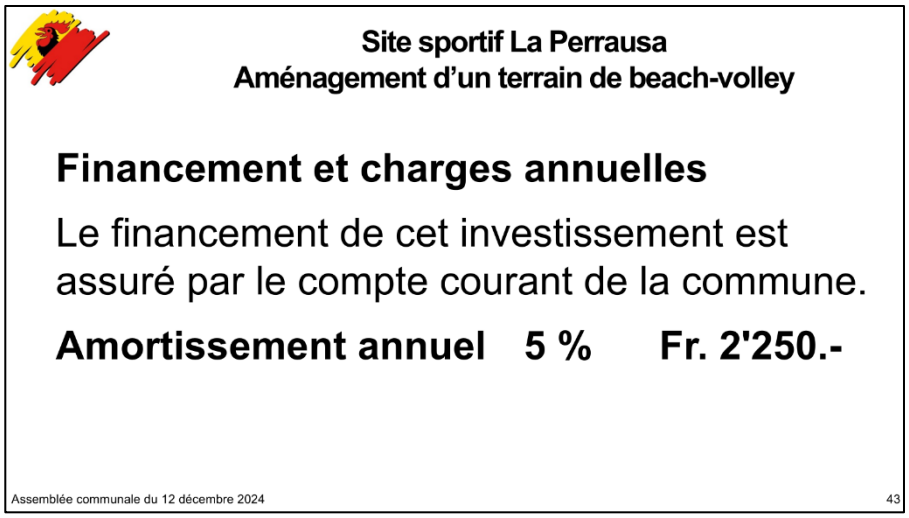

Merci de votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Bourqui pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Julien Bianchi, Membre de la Commission financière, pour le rapport de celle-ci.

Rapport de la commission financière

L'investissement de 73'000 CHF pour l'aménagement d'un terrain de beach-volley sur le site sportif de La Perrausa sera financé par le compte courant de la commune. Cet investissement est subventionné par la Loterie Romande et inclut une participation du VBC Smile. La charge annuelle de 2'250 CHF est supportable pour notre commune.
La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Vincent Guillet remercie M. Bianchi pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.

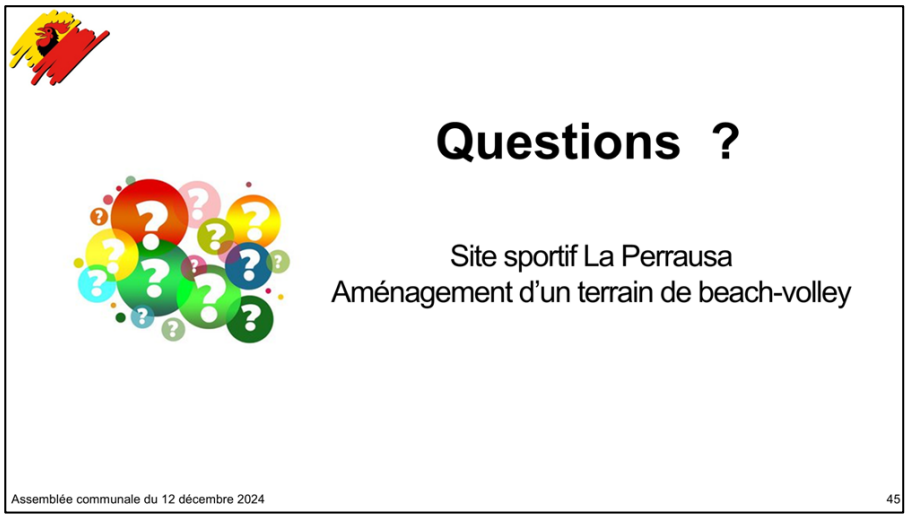

Question : aucune

La parole n'étant pas demandée, M. Guillet passe au vote.

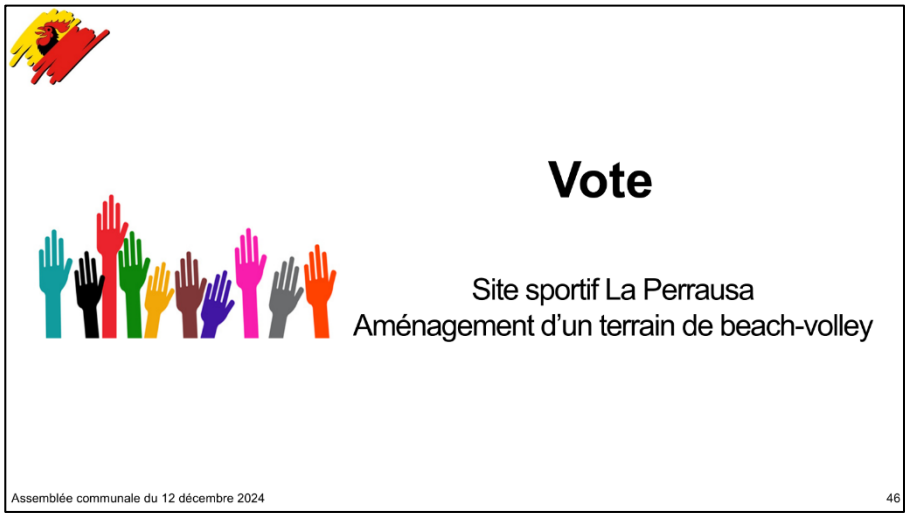

<u>Vote</u> : L'investissement pour le Site sportif La Perrausa – aménagement d'un terrain de beach-volley, pour un montant à financer de 45'000 francs est accepté par 150 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

2.2.4. Stand UST La Perrausa Rénovation des vestiaires du FC et solde des travaux buvette

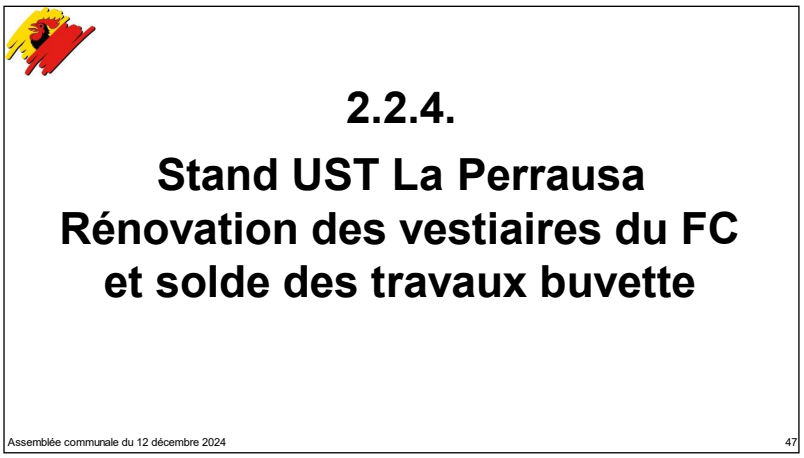

M. Vincent Guillet passe au point 2.2.4. de l'ordre du jour, Stand UST La Perrausa – Rénovation des vestiaires du FC et solde des travaux buvette.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à M. Jean-Claude Bourqui, responsable du dicastère Sociétés locales, culture, loisirs, bâtiments et conciergerie.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Les vestiaires du FC La Combert (club fusionné en 2021) ont plus de 50 ans et ont vraiment besoin d'un coup de rénovation. Les sanitaires ainsi que les portes et fenêtres deviennent vétustes. Avec l'humidité, les murs sont moisis, le besoin d'une bonne ventilation est évident. Un chauffage moderne serait une économie d'énergie.

Stand UST La Perrausa
Rénovation des vestiaires du FC et solde des travaux buvette

Coût de l'investissement

Maçonnerie	Fr. 65'500.-
Etanchéité et isolation	Fr. 26'500.-
Installations électriques	Fr. 15'000.-
Installation de chauffage	Fr. 20'000.-
Installation de conditionnement d'air	Fr. 21'000.-
Installations sanitaires	Fr. 45'000.-
Travaux de plâtrerie	Fr. 19'500.-
Carrelage	Fr. 5'000.-

Assemblée communale du 12 décembre 2024 49

Stand UST La Perrausa
Rénovation des vestiaires du FC et solde des travaux buvette

Menuiserie	Fr. 23'000.-
Peinture	Fr. 10'500.-
Assèchement du bâtiment et bennes	Fr. 4'500.-
Architecte	Fr. 10'000.-
Ingénieurs et géomètres	Fr. 7'500.-
Frais et divers	Fr. 22'000.-
Total	**Fr. 295'000.-**

Assemblée communale du 12 décembre 2024 50

Les travaux de ladite buvette ont subi un large dépassement de budget. Le remplacement de la cuisine ainsi que l'isolation, le carrelage, les écoulements et la partie électrique n'étaient pas prévus. Les premières discussions avec la société de jeunesse nous ont laissé croire à un financement de leur part. Mais une fois les travaux achevés, le projet n'a pas abouti.

Stand UST La Perrausa
Rénovation des vestiaires du FC et solde des travaux buvette

Assemblée communale du 12 décembre 2024 51

Stand UST La Perrausa
Rénovation des vestiaires du FC et solde des travaux buvette

Coûts supplémentaires buvette

Cuisine UST	Fr.	18'000.-
Sanitaires	Fr.	1’500.-
Carrelage	Fr.	1'300.-
Electricité	Fr.	1’500.-
Fenêtres et isolation	Fr.	19'000.-
Divers	Fr.	3’700.-
Total	**Fr.**	**45'000.-**

Assemblée communale du 12 décembre 2024 52

Stand UST La Perrausa
Rénovation des vestiaires du FC et solde des travaux buvette

Coût de l’investissement

Total des travaux de rénovation	Fr	295’000.-
Coûts supplémentaires de la buvette	Fr.	45’000.-
Total de l’investissement	**Fr.**	**340’000.-**

Assemblée communale du 12 décembre 2024 53

Stand UST La Perrausa
Rénovation des vestiaires du FC et solde des travaux buvette

Financement et charges annuelles

Le financement de cet investissement sera réalisé par crédit bancaire.

Total de l’investissement		**Fr.**	**340’000.-**
Coûts supplémentaires buvette			
Amortissement annuel	6.67 %	Fr.	3’000.-
Rénovation des vestiaires			
Amortissement annuel	3 %	Fr.	8’850.-
Intérêts bancaires	2 %	Fr.	6’800.-
Total charges annuelles		**Fr.**	**18’650.-**

Assemblée communale du 12 décembre 2024 54

Merci pour votre attention.

M. Guillet remercie M. Jean-Claude Bourqui pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Julien Bianchi, Membre de la Commission financière, pour le rapport de celle-ci.

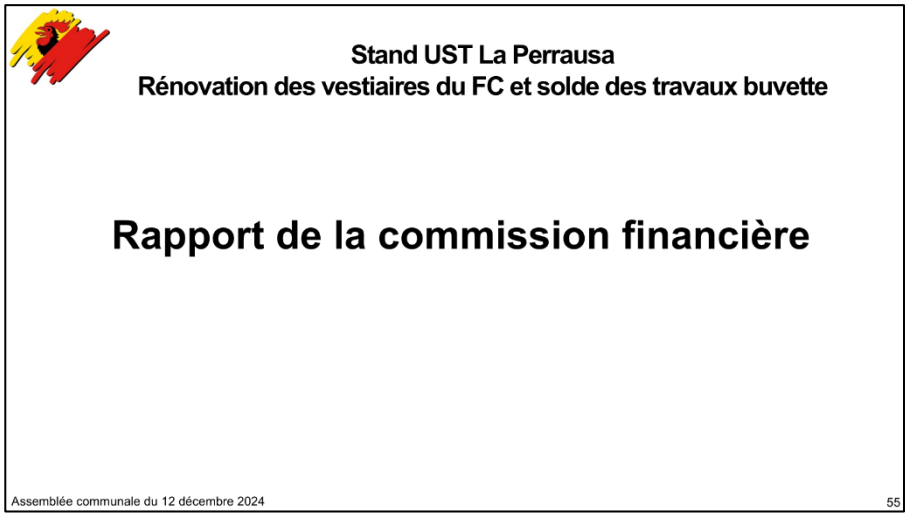

Rapport de la commission financière

L'investissement de 340'000 CHF pour la rénovation des vestiaires du FC et la finalisation des travaux de la buvette sera financé par un crédit bancaire. Ce projet permettra de remettre à neuf des vestiaires devenus vétustes et presque insalubres après 50 ans de service, ainsi que d'avoir une buvette fonctionnelle toute l'année. Cependant, il aurait été préférable de présenter dès le début un projet global de rénovation du bâtiment, incluant la buvette et les vestiaires en une seule phase, plutôt qu'un projet en deux phases où la première est déjà terminée, nous obligeant quasiment à continuer avec les vestiaires. Malgré tout, le résultat final sera positif et permettra de mettre à disposition de toutes les sociétés locales une infrastructure simple et fonctionnelle pour plusieurs années, répondant à leurs besoins. Il est à noter que la buvette pourra être louée à l'externe, générant ainsi quelques revenus.

La charge annuelle de 18'650 CHF est supportable pour notre commune. La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Vincent Guillet remercie M. Bianchi pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.

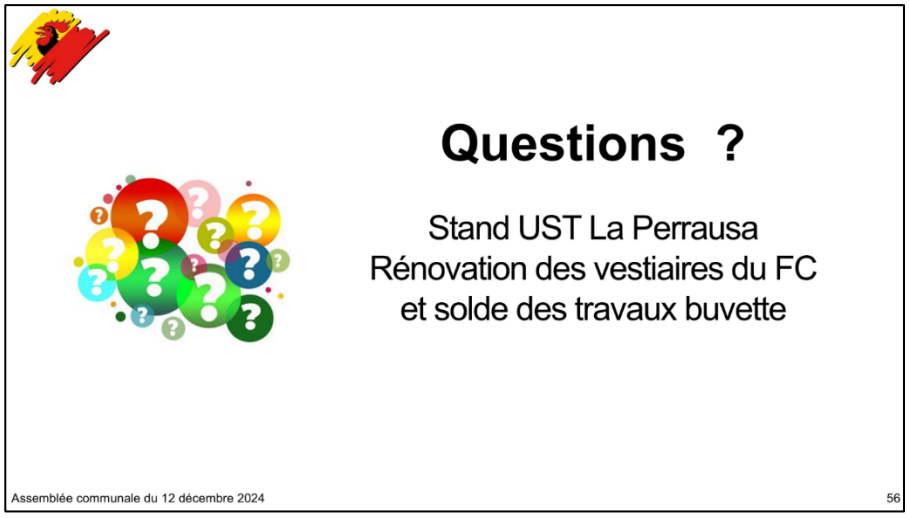

Questions :

M. Jérôme Dousse tient à préciser qu'il devrait également être possible d'obtenir un soutien de la LoRo pour un tel projet.

M. Vincent Guillet en prend bonne note.

M. Pierre Papaux demande si cette rénovation, dans le cadre de l'étude encore pour les infrastructures - éventuellement sur le site de La Perrausa - est bien opportune ou est-ce que cette rénovation ne devrait pas être repoussée pour l'intégrer dans un projet plus global sur le site ?

M. Vincent Guillet rappelle qu'au départ, ces vestiaires étaient prévus dans le même projet qu'une caserne des pompiers qui aurait pu être prévue à La Perrausa. Nous avons appris récemment que cette caserne ne viendrait pas à Treyvaux. Puis, ces derniers jours, la décision du Conseil général de Marly de refuser le projet d'agrandissement du parking P+R à Marly et qui devait inclure une nouvelle caserne pour la Haute-Sarine, tout doit encore être revu. Tout comme l'étude pour les infrastructures sportives de la Commune, tout ceci va prendre du temps. Les vestiaires sont vraiment vétustes. Nous avons cette buvette que nous souhaitons louer avec des WC au sous-sol, nous devons les remettre en état. Il y a plusieurs activités sportives à La Perrausa, entre autres le bike-park qui a de plus en plus de manifestations, nous nous devons d'offrir des locaux en meilleur état, au moins pour les personnes qui occupent ces lieux actuellement. Dans tous les cas, cette buvette va rester, même si un autre projet voit le jour à La Perrausa.

M. François Kolly a vu qu'un chauffage était prévu. Est-ce qu'il sera possible de louer cette buvette également l'hiver.

M. Vincent Guillet confirme que oui, le but est de pouvoir la louer à l'année. Ce local sera également à disposition des sociétés pour les assemblées ou réunions. Le but est de pouvoir l'utiliser plus souvent qu'actuellement.

La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.

<u>Vote</u> : **L'investissement Stand UST La Perrausa – Rénovation des vestiaires du FC et solde des travaux buvette, tel que présenté, pour un montant à financer de 340'000 francs, est accepté par 148 oui, 0 non et 4 abstentions.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

2.2.5. Stand de tir Les Ecorcheventres -Remplacement des cibles 300 m.

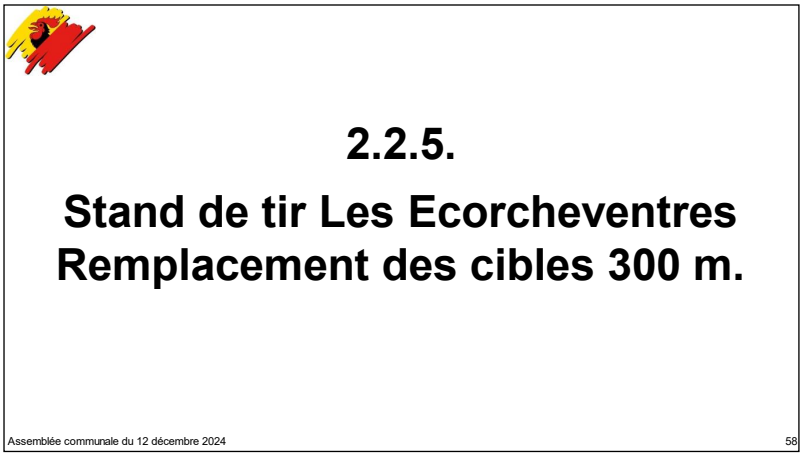

M. Vincent Guillet passe au point 2.2.5. de l'ordre du jour, Stand de tir Les Ecorcheventres, remplacement des cibles 300 m.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à M. Jean-Claude Bourqui, responsable du dicastère Sociétés locales, culture, loisirs, bâtiments et conciergerie.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Le stand de tir des Ecorcheventres a été inauguré en 1995, les cibles électroniques montrent de sérieux problèmes de fonctionnement. Un décompte de coups nous montre qu'une cible a reçu plus 450'000 coups, ce qui est énorme.

Les micros ne fonctionnent plus, les capteurs de coups non plus, cibles inactives durant les tirs obligatoires, problèmes de ciblerie durant la finale sarinoise. Ces dérangements nous donnent signe qu'il est temps de changer ces cibles. Aujourd'hui, l'entreprise Polytronic n'a plus les pièces de remplacement pour ces installations âgées. Le stand compte 6 cibles.

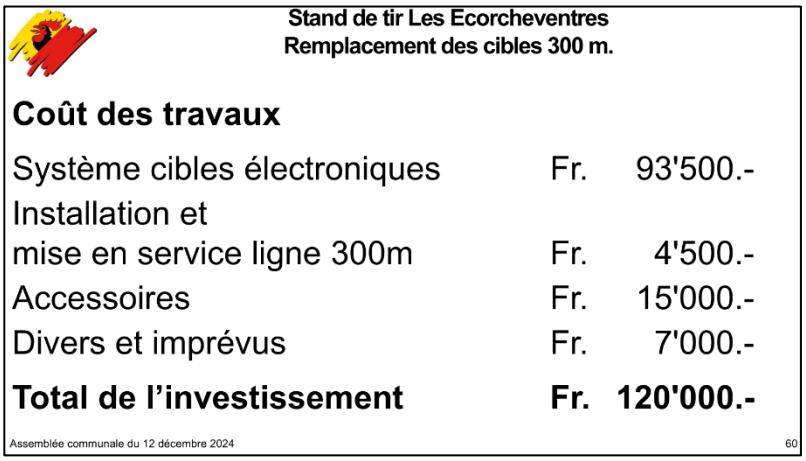

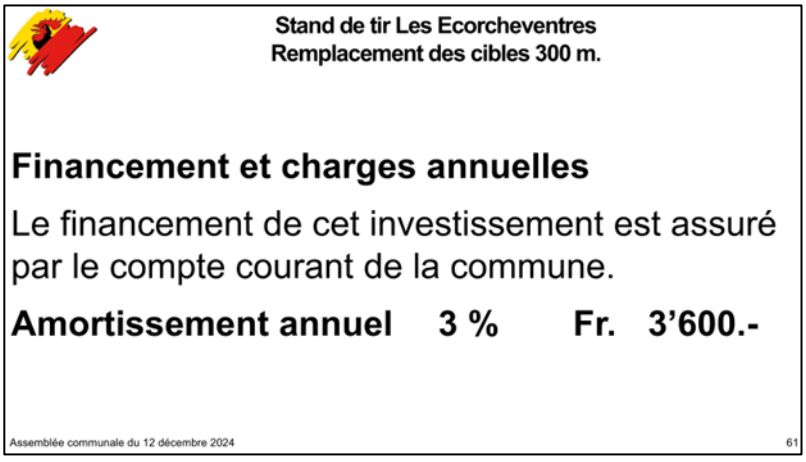

Merci de votre attention.

M. Guillet remercie M. Jean-Claude Bourqui pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Julien Bianchi, Membre de la Commission financière, pour le rapport de celle-ci.

Rapport de la commission financière

L'investissement de 120'000 CHF pour le remplacement des cibles sera financé par le compte courant de la commune. Les communes sont tenues de mettre à disposition des stands de tir pour permettre aux citoyens de remplir leurs obligations de tir militaire et civil. Elles sont responsables de leur entretien.
La charge annuelle de 3'600 CHF est supportable pour notre commune. La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Vincent Guillet remercie M. Bianchi pour la lecture du rapport de la Commission financière.

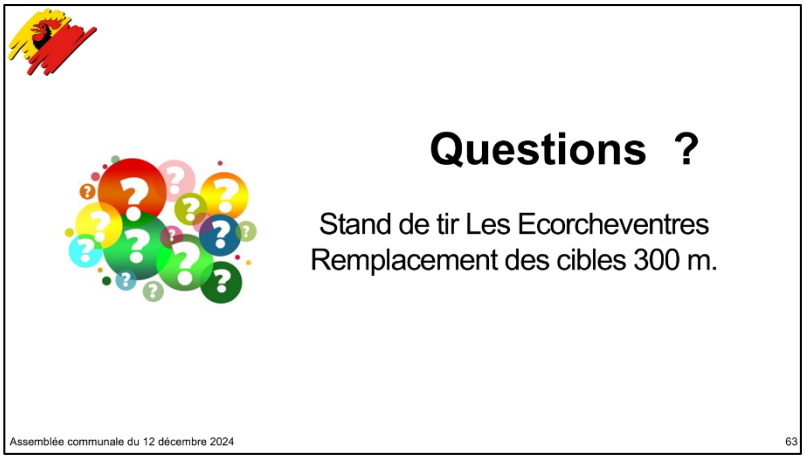

La parole est à l'assemblée. Avez-vous des questions concernant l'investissement Infrastructures scolaires et sportives ?

Question :

M. Yves Quartenoud Y a-t-il une subvention de l'armée pour ces cibles ?

M. Vincent Guillet répond que non. C'est le seul sport qui ne touche aucune subvention. M. Guillet estime que l'armée devrait le faire mais ils ne subventionnent pas les cibleries.

La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.

<u>Vote</u> : **L'investissement Stand de tir Les Ecorcheventres – Remplacement des cibles 300 m., tel que présenté, pour un montant à financer de 120'000 francs, est accepté par 151 oui, 0 non et 1 abstention.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

2.2.6. Eau potable – Puits de La Grande-Planche Forage des puits, pompage, conduite de liaison

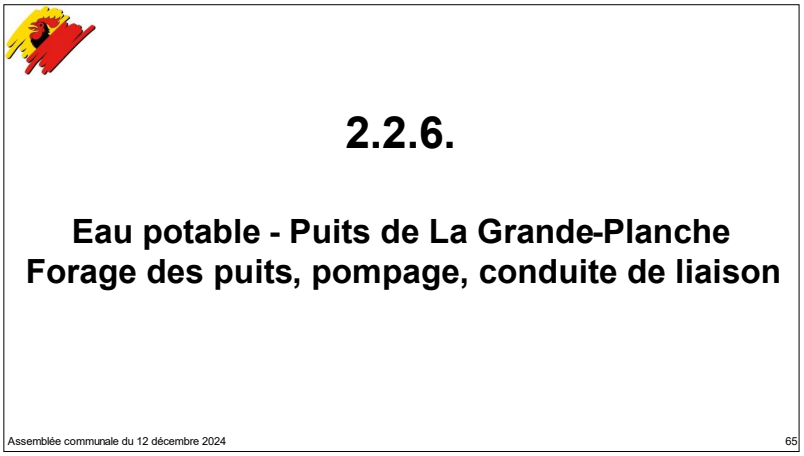

M. Vincent Guillet passe au point 2.2.6. de l'ordre du jour, Eau potable – Puits de La Grande-Planche - forage des puits, pompage, conduite de liaison.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à M. François Yerly, responsable du dicastère Service des eaux et endiguements.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

C'est en automne 2021 que nous commençons à parler concrètement d'une éventuelle exploitation de ces sources d'eau potable au pied du village dans la zone entre le Moulin et La Grande-Planche. Nous en sommes aujourd'hui à la fin de la troisième étape soit, demande d'autorisation et mise en soumission.

En résumé, la 1ère étape effectuée par la maison HydroSol à Bulle nous montre dans son rapport la qualité du sol. Des mesures électromagnétiques révèlent la présence d'une épaisse et homogène couverture de terrains. Sous cette couverture protectrice, les terrains graveleux et résistants qui constituent l'aquifère profond ont été détectés.

À la suite de ce constat, il est proposé de poursuivre les investigations qui consisteront en un forage de reconnaissance par carottage et des essais de pompage sur la rive gauche du ruisseau des Arbagny, entre septembre et octobre 2022 (les points rouges sur la carte).

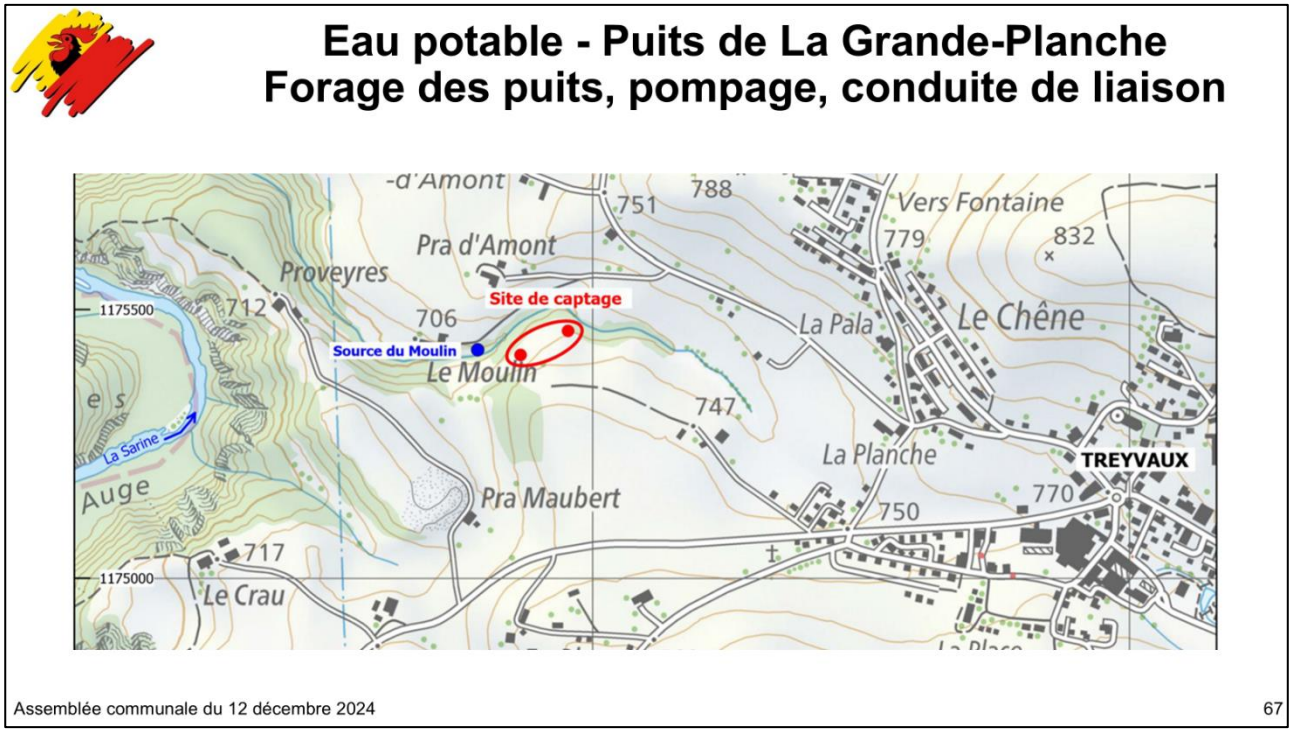

Le forage carotté a rencontré la nappe d'eau souterraine à 27 m de profondeur, sous des dépôts de moraine très peu perméables. La nappe, contenue dans des couches de graviers et de sables présente une forte pression artésienne. Le forage n'a malheureusement pas pu être poursuivi au-delà de 32 m pour des raison techniques. Il n'a donc pas permis de déterminer l'épaisseur totale de la couche aquifère et le réel potentiel de captage à cet emplacement.

Sur la base de ces résultats, on nous préconise de poursuivre encore les investigations en réalisant deux nouveaux forages jusqu'à la molasse avec essais de pompage. Il sera procédé à des essais de pompages et des prélèvements d'eau pour analyses.

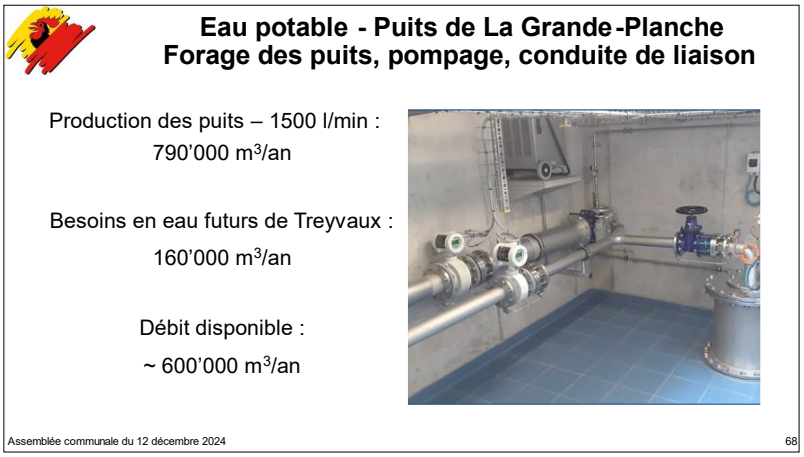

Un bilan hydrogéologique a permis d'évaluer raisonnablement le débit naturel à environ 1'500l/min soit 2'160 m³/jour plus de 750'000 m³/an. Ce débit reste indicatif et ne pourra être confirmé qu'au moment de l'exploitation des nouveaux puits, plus précisément pendant les périodes d'étiage.

Pour alimenter notre réservoir, nous avons besoin de 300 à 350 l/min, ce qui laisse potentiellement plus de 1'000l/min à disposition des communes avoisinantes, telles que La Roche, Pont-la-Ville ainsi que le GAME au Mouret, tout en gardant loin de nous l'idée de surexploiter cette ressource.

La qualité chimique et microbiologique des eaux prélevées lors des essais de pompage dans les forages répondait aux critères de potabilité OPBD pour une eau de boisson, sans traitement. On relève que cette eau est d'une certaine dureté. Le Chlorothalonil et ses métabolites n'ont pas non plus été détectés.

Toujours dans un même but et avec le soutien des bureaux HydroSol à Bulle et Ribi à Fribourg, nous vous proposons ce soir d'exploiter cette ressource.

L'investissement comprend : La construction de deux puits, une conduite de refoulement de 2250 mètres depuis les puits jusqu'au quartier du Marais en passant par une station de pompage au quartier du Chantemerle. A partir du milieu du quartier du Marais, la conduite existante fera office de liaison jusqu'au réservoir.

Eau potable - Puits de La Grande-Planche
Forage des puits, pompage, conduite de liaison

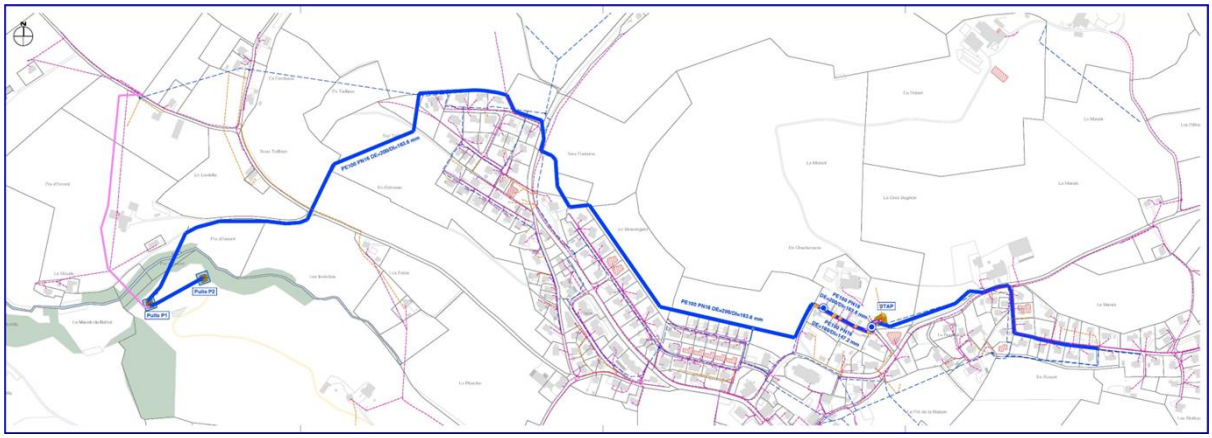

Assemblée communale du 12 décembre 2024 70

Une séance d'information pour la population a eu lieu le jeudi 28 novembre 2024, c'est pourquoi M. Yerly ne donnera pas plus de détails au sujet de cette construction.

M. Yerly précise que dans divers quartiers comme Chantemerle ou Le Marais, la Commune profitera des chantiers ouverts pour séparer les eaux claires des eaux usées.

Les conventions préalables avec les propriétaires fonciers sur le passage de la conduite sont toutes signées.

Le conseil met à votre disposition une opportunité d'approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante pour la commune, et potentiellement pour d'autres communes voisines. La décision revient à l'assemblée de savoir si, oui ou non, elle décide de rester indépendante en ressources de première nécessité.

Eau potable - Puits de La Grande-Planche
Forage des puits, pompage, conduite de liaison

Conduite de refoulement long.	**2250m**		
PE 100 PN 16 DE 200 DI 163.mm			
Y compris forage dirigé et servitudes		Fr.	1'050'000.00
Puits P1 et P2 de La Grande Planche			
Y compris raccordement électrique, second oeuvre chemin d'accès		Fr.	1'025'000.00
Station de pompage Chantemerle			
Y compris raccordement électrique et second oeuvre	Fr. 478'000.00	**Fr.**	**2'553'000.00**
Frais secondaire			
permis, assurance, géomètre…			
Honoraires (ing. hydrauliciens, électricien structure, hydrogéologue , pédologue , …)			
Divers et imprévus		**Fr.**	**601'000.00**
Total coûts de l'ouvrage TTC		**Fr.**	**3'154'000.00**

Assemblée communale du 12 décembre 2024 71

Eau potable - Puits de La Grande-Planche
Forage des puits, pompage, conduite de liaison

Le financement de cet investissement sera assuré par un crédit bancaire

Total de l'investissement		**Fr.**	**3'154'000.-**
Amortissement annuel sur les captages	2 %	Fr.	46'080.-
Amortissement annuel sur les conduites	1.25 %	Fr.	10'625.-
Intérêts bancaires	2 %	Fr.	63'080.-
Total charges annuelles		**Fr.**	**119'785.-**

Assemblée communale du 12 décembre 2024 72

Eau potable - Puits de La Grande-Planche
Forage des puits, pompage, conduite de liaison

Assemblée communale du 12 décembre 2024 73

M. Guillet remercie M. François Yerly pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Julien Bianchi, Membre de la Commission financière, pour le rapport de celle-ci.

Eau potable - Puits de La Grande-Planche
Forage des puits, pompage, conduite de liaison

Rapport de la commission financière

Assemblée communale du 12 décembre 2024 74

Rapport de la commission financière

L'investissement de 3'154'000 CHF pour le forage des puits, le pompage et la conduite de liaison sera financé par un crédit bancaire. Cet investissement stratégique permettra à notre commune de devenir totalement indépendante dans son approvisionnement en eau. Les volumes d'extraction anticipés pourraient également permettre de vendre une partie de l'eau, répartissant ainsi la charge de cet investissement.
La charge annuelle de 119'785 CHF est supportable pour notre commune et sera imputée aux comptes de l'eau. La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Vincent Guillet remercie M. Bianchi pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.

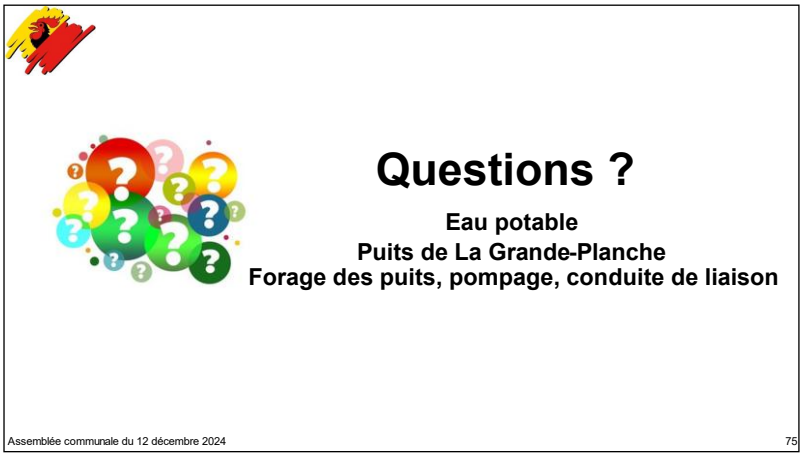

Question :

M. Yves Quartenoud demande s'il y a aussi un budget pour rénover le reste du réseau communal d'eau potable ? Si oui, sur combien d'années cela va se faire ?

M. Vincent Guillet répond que c'est prévu par étapes. Il n'y a pas de planification précise. Pour le moment, l'idée est de faire cette nouvelle conduite pour alimenter le réservoir communal. L'étape suivante sera de réaliser un nouveau réservoir d'eau potable. La Commune profite de refaire petit à petit les canalisations communales dans les secteurs où sont organisés des travaux. Pour une rénovation globale, cela prendra plus que 10 ans.

La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.

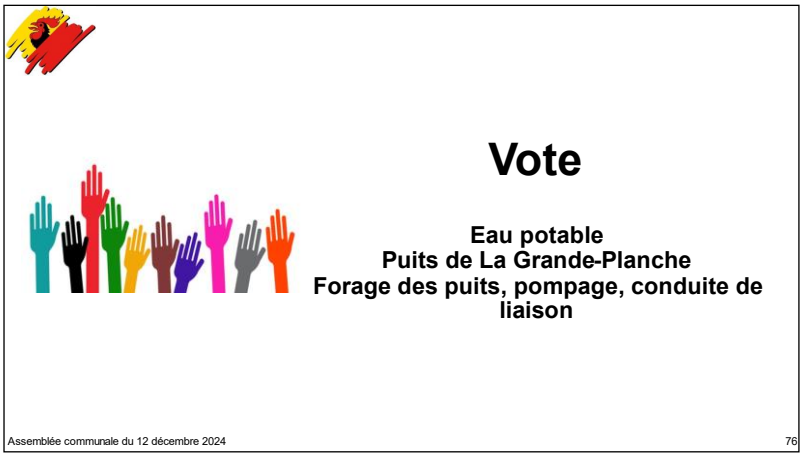

<u>Vote</u> : L'investissement Eau potable – Puits de La Grande-Planche : forage des puits, pompage, conduite de liaison, tel que présenté, pour un montant à financer de 3'154'000 francs, est accepté par 150 oui, 0 non et 2 abstentions.

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

2.3. Vote final des budgets du compte de résultats et des investissements

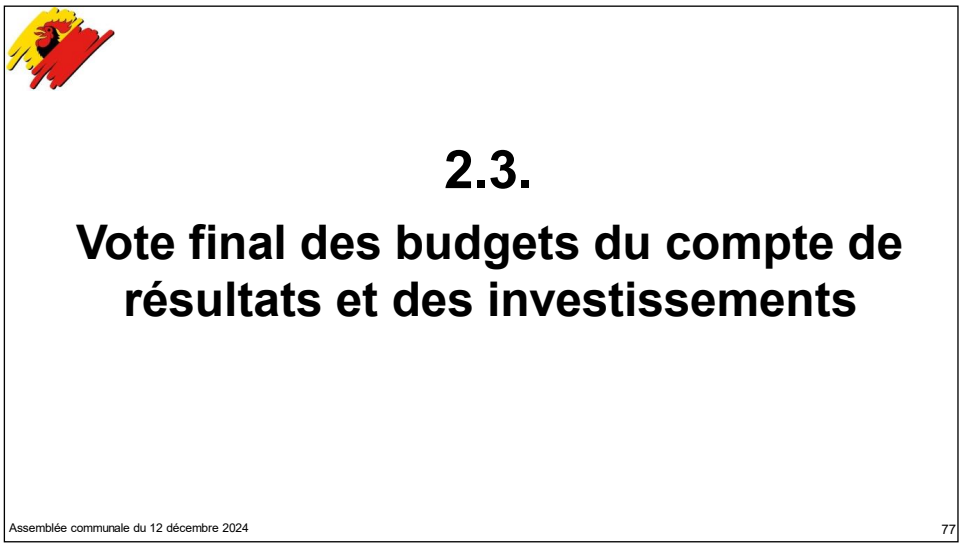

M. Vincent Guillet passe au point 2.3. de l'ordre du jour, vote final du budget du compte de résultats et du budget des investissements 2025.

Il procède à deux votes. D'abord celui qui concerne le budget du compte de résultats. Ensuite seulement, celui concernant le budget des investissements.

Le rapport de la Commission financière concernant ces deux budgets ont déjà été présentés. Pour rappel, la Commission financière préavise favorablement ces deux budgets.

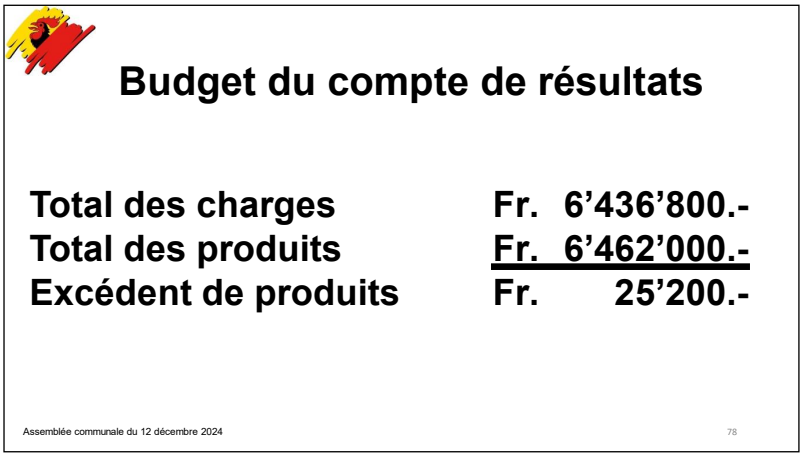

<u>Vote</u> : Le budget du compte de résultats 2025 est accepté à l'unanimité.

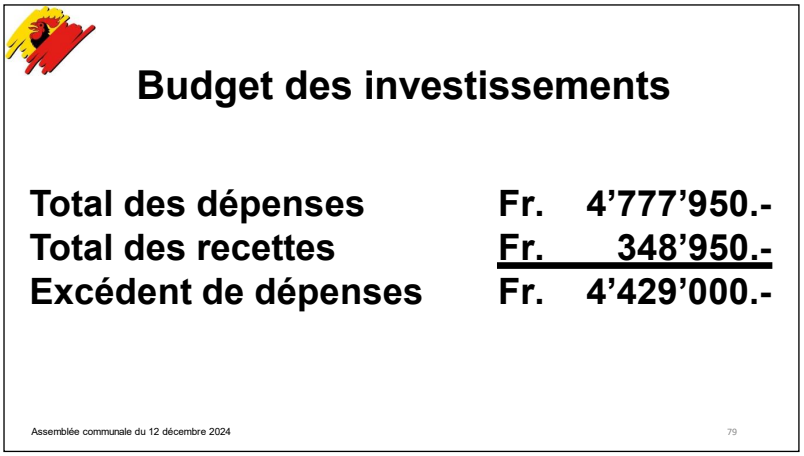

Vote : **Le budget des investissements 2025 est accepté par 150 oui, 0 non et 2 abstentions.**

M. Vincent Guillet remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ces budgets et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.

3. Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français – modification des statuts

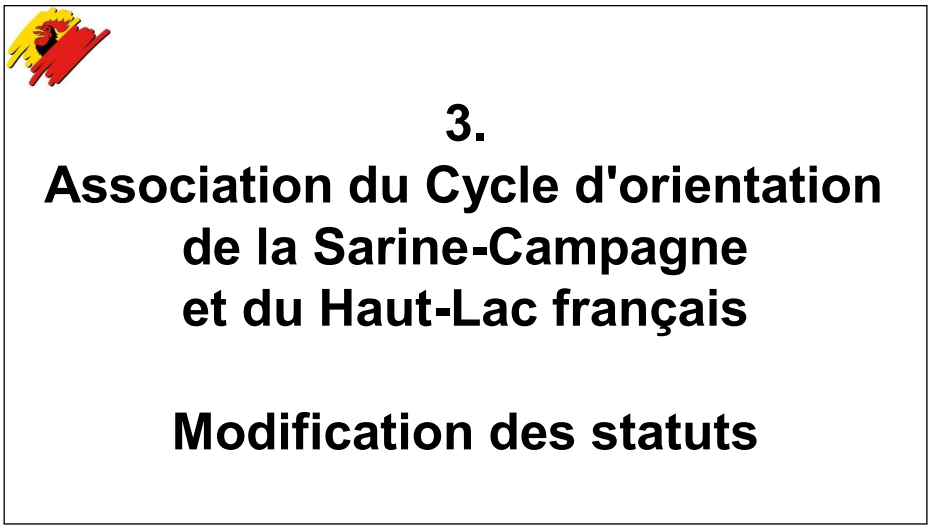

M. Vincent Guillet passe au point 3 de l'ordre du jour, Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Avant de passer à la présentation de la modification de ces statuts, quelqu'un souhaite-t-il la lecture exhaustive de tous les articles ? Non.

Pour la présentation de ce point, M. Guillet passe la parole à Madame Sylviane Tinguely-Dousse, responsable du dicastère Enseignement, formation et accueil extrascolaire.

Présentation

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'assemblée des délégués de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français du 2 mai 2024, les deux modifications des statuts de l'Association ont été approuvées. A savoir, une modification de la composition du comité de direction (art. 16 des statuts) ainsi que de la limite d'endettement (art. 39 des statuts).

L'augmentation de la limite d'endettement de l'association à 150 millions va permettre la réfection du CO de Marly ainsi que la construction du CO de Givisiez.

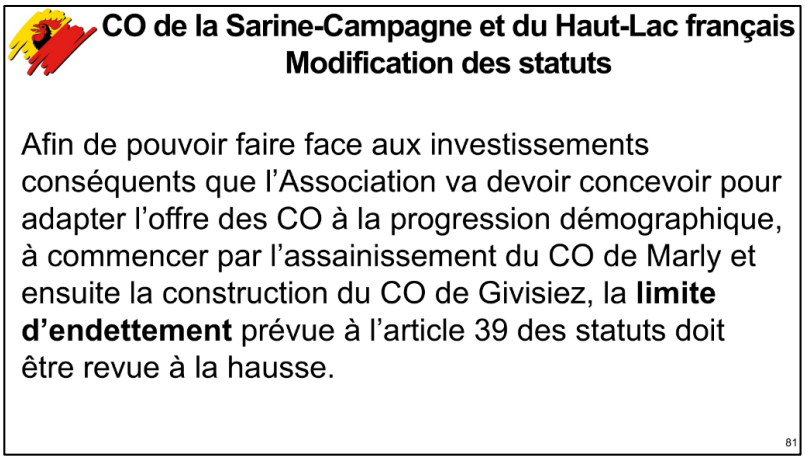

En lien avec la construction du CO de Givisiez, l'article 16 des statuts définissant la composition du Comité de direction doit être modifiée afin d'intégrer une ou un représentant de la nouvelle commune siège du nouveau CO, soit Givisiez.

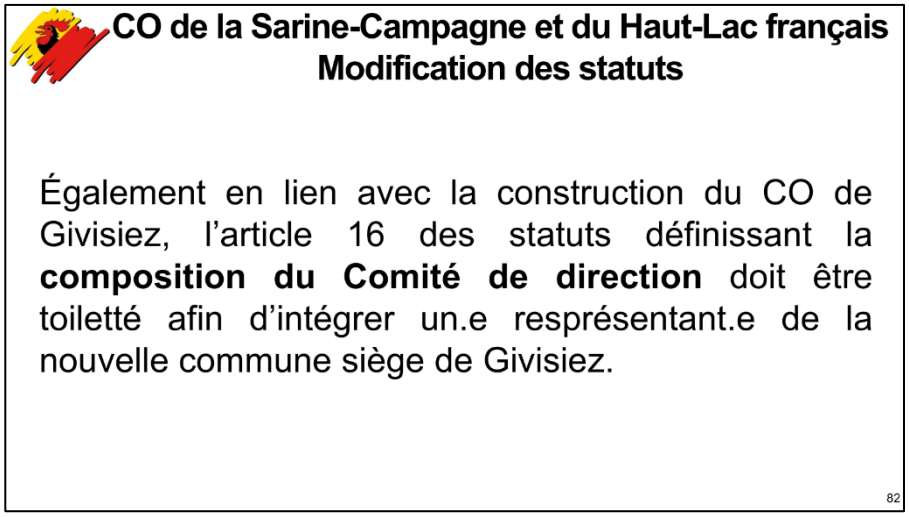

C'est la raison pour laquelle, les citoyens de toutes les communes de l'association des CO doivent adopter deux modifications : la hausse de la limite d'endettement ainsi que le nombre de membres au sein du comité de direction.

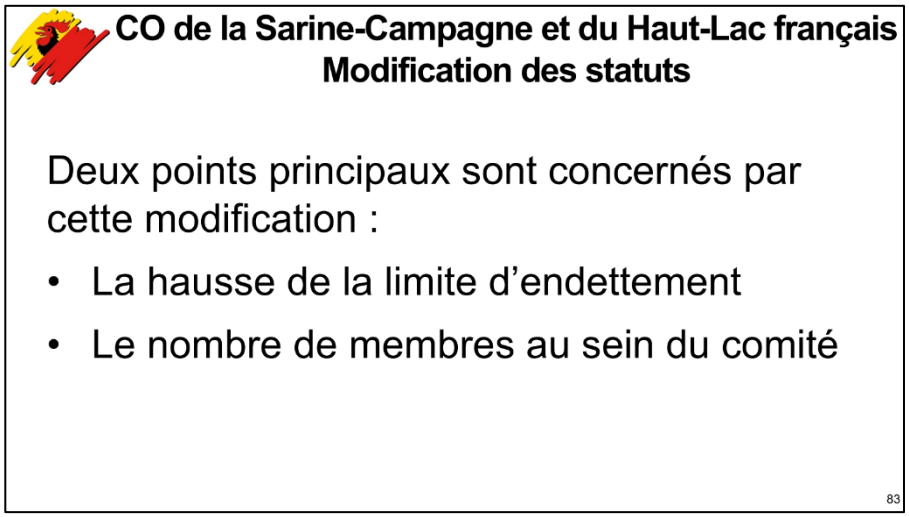

La limite d'endettement a déjà été révisée à plusieurs reprises afin de répondre aux besoins en matière d'infrastructures scolaires. Actuellement, la limite d'endettement est établie à 100 millions de francs et doit être relevée à 150 millions de francs. Il est à relever que les décisions de l'Assemblée des délégués de l'Association des CO concernant une nouvelle dépense supérieure à 5 millions de francs sont soumises au référendum facultatif, tandis que celles dépassant 10 millions de francs sont soumises à un référendum obligatoire. Vous ne votez donc pas un chèque en blanc ou une garantie d'endettement mais uniquement une marge de crédits d'ouvrage soumis en assemblée des délégués ou en votation populaire.

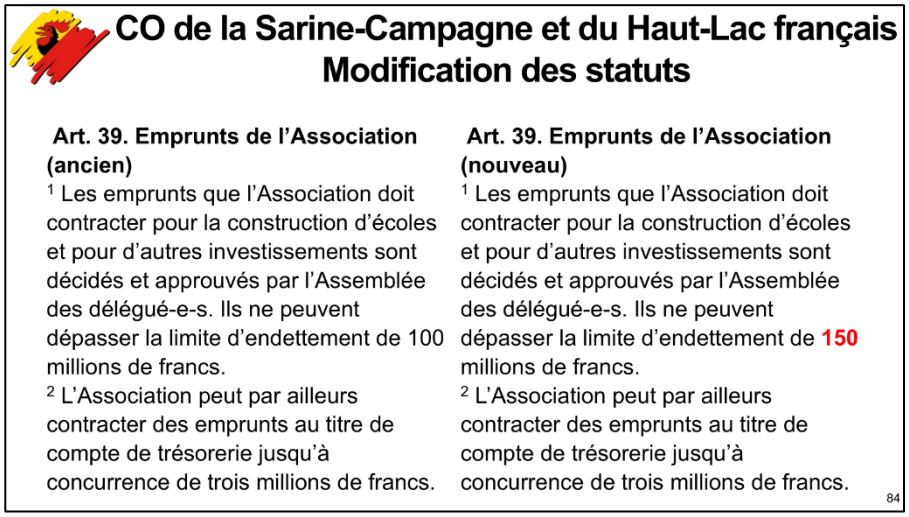

La modification de l'article 16 permet de recomposer le Comité de direction passant de 10 à 11 membres en intégrant une personne de la nouvelle commune siège de Givisiez.

Pour information, un référendum financier obligatoire est fixé le 18 mai 2025 et la mise en service du nouveau CO de Givisiez est prévue pour la rentrée 2028.

Merci pour votre attention.

M. Guillet remercie Mme Tinguely-Dousse pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Julien Bianchi, Membre de la Commission financière, pour le rapport de celle-ci.

Rapport de la commission financière

L'augmentation de la limite d'endettement permettra à l'Association de réaliser sa mission et de fournir des infrastructures scolaires adaptées aux besoins démographiques. La commission financière donne un préavis favorable à la modification des statuts.

Pour terminer, M. Julien Bianchi remercie ses collègues de la Commission Financière, Mme Corinne Yerly, MM. Sylvain Probst, Raphaël Roulin et Jacques Bielmann, pour leur engagement et leur travail dans une excellente ambiance.

M. Vincent Guillet remercie M. Bianchi pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.

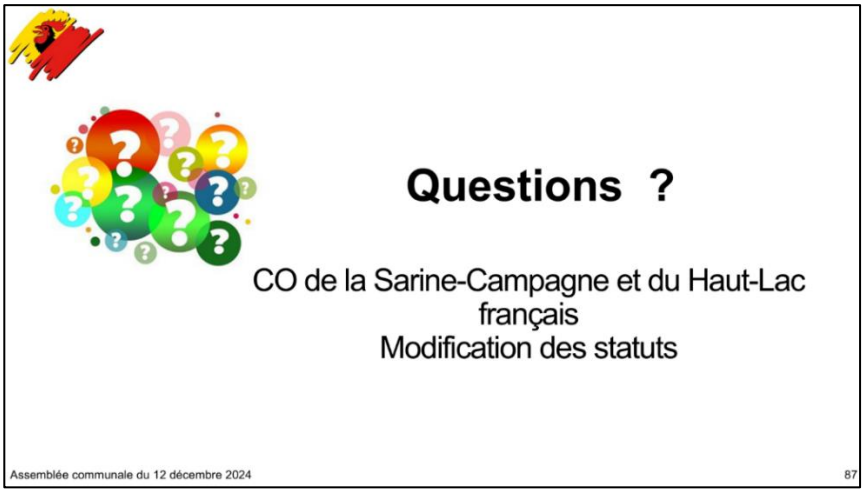

Questions :

M. Emmanuel Monney demande à combien se monte pour la Commune de Treyvaux la dette hors bilan pour l'Association des CO ?

M. Vincent Guillet ne connaît pas ce chiffre.

M. Emmanuel Monney le problème est que l'on va voter cette augmentation - car chaque 5 ou 6 ans on doit voter ces augmentations pour les CO - et il lui semble qu'il n'y a plus aucune limite…

M. Vincent Guillet rappelle que cela est dû à l'augmentation de la population, donc des élèves, la région doit construire un nouveau CO. Nous n'avons pas le choix. De plus, le CO de Marly profite d'une rénovation totale, certains travaux supplémentaires ont été nécessaires. Il rappelle que tout ceci est en faveur des enfants de notre Commune qui fréquentent le CO de Marly. M. Guillet estime qu'on se doit de soutenir ces projets pour mettre à disposition les infrastructures nécessaires à nos jeunes.

Comme l'a expliqué Mme Tinguely, on ne vote pas un chèque en blanc. Il s'agit d'une augmentation de la limite d'endettement.

M. Emmanuel Monney estime que le problème n'est pas pris par le « bon manche ». Si l'Association faisait des amortissements supplémentaires, on n'aurait pas toujours besoin d'augmenter cette limite.

M. Vincent Guillet répond que l'Association a fait des amortissements pendant plusieurs années, mais là, c'est principalement pour de nouveaux investissements.

La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.
Il procède à deux votes séparés, un pour chaque article modifié :

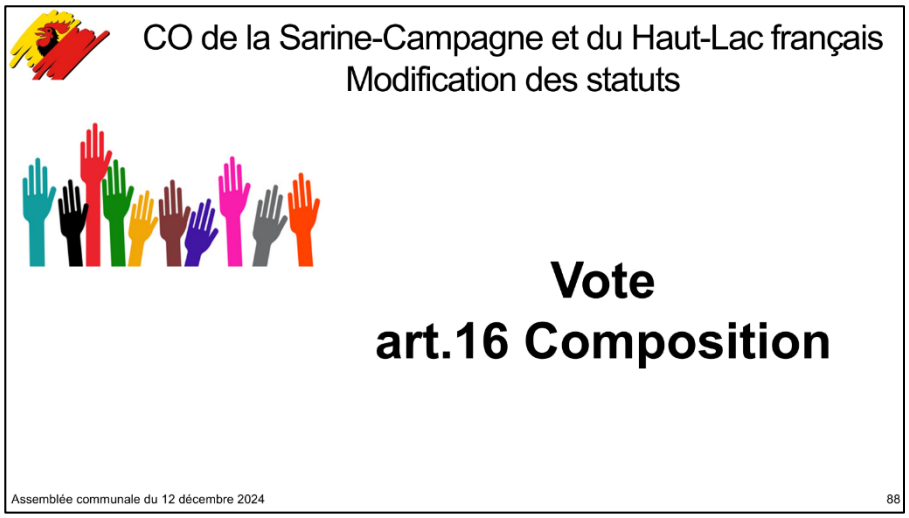

<u>Vote</u> : La modification de l'article 16 des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est acceptée par 149 oui, 1 non et 2 abstentions.

CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
Modification des statuts

Vote
art. 39 Emprunts de l' Association

Assemblée communale du 12 décembre 2024 90

CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
Modification des statuts

Art. 39. Emprunts de l'Association (ancien)	Art. 39. Emprunts de l'Association (nouveau)
[1] Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs.	[1] Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de **150** millions de francs.
[2] L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.	[2] L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.

91

<u>Vote</u> : La modification de l'article 39 des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est acceptée par 142 oui, 3 non et 5 abstentions.

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

4. Divers

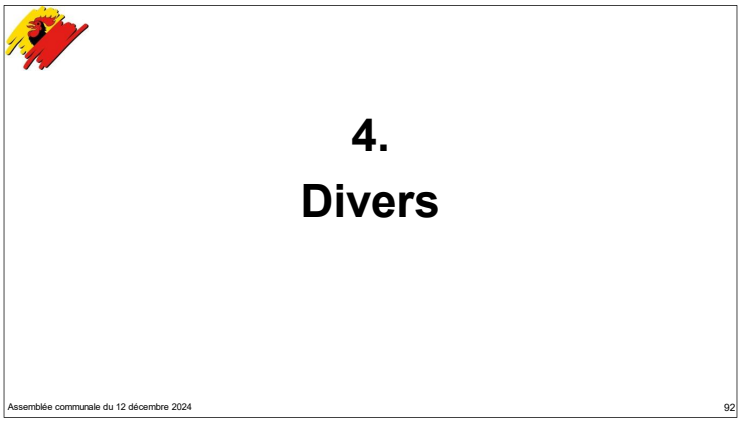

M. Vincent Guillet passe au point 4 de l'ordre du jour, les divers.

Le Conseil communal n'a pas d'information à transmettre à l'Assemblée. La parole est à l'assemblée, des questions ou des remarques ?

Questions :

M. Nils Haeberli lit une lettre au nom de la Société de jeunesse de Treyvaux-Essert

Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole pour rétablir certains faits concernant les travaux de rénovation de la buvette et la place qu'a occupée la société de jeunesse dans ce projet.

Dans l'ordre du jour, sous le point 2.2.4., le Conseil communal a affirmé que les travaux ont dépassé le budget et que la société de jeunesse aurait donné l'impression qu'elle contribuerait financièrement, avant de ne pas tenir cet engagement. Ces affirmations, telles qu'elles ont été présentées, ne reflètent pas la réalité.

Lors des discussions initiales, nous avions effectivement parlé d'une contribution financière de notre part mais il nous avait été clairement dit que finalement le financement serait entièrement pris en charge par la commune, car cet espace devait bénéficier à toutes les sociétés du village. Nous n'avons jamais reçu d'informations précises sur les budgets ou les coûts des travaux, ni aucune demande formelle de contribution financière.

Malgré cela, nous avons apporté notre soutien manuellement, en participant un samedi entier à la démolition de l'ancien stand de tir pour permettre le lancement des travaux.

Si les travaux ont dépassé le budget prévu, cela relève de la gestion du projet par la commune. Nous ne pouvons être tenus responsables de décisions qui nous échappent, d'autant plus que nous n'avons été ni consultés ni impliqués dans le suivi du chantier final.

Nous comprenons l'importance de la buvette pour la communauté et nous sommes fiers d'avoir participé à notre manière à son amélioration. Cependant, il est injuste de faire peser sur la société de jeunesse la responsabilité de ce dépassement.

Je propose que, pour éviter de tels malentendus à l'avenir, un dialogue plus ouvert et une meilleure documentation des engagements respectifs soient mis en place entre les différentes parties prenantes des projets communaux.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Vincent Guillet remercie la Société de jeunesse pour son intervention. M. Guillet reconnait que c'est une responsabilité du Conseil communal et non de la Jeunesse, c'est juste. Il rappelle que lors des derniers Girons de jeunesse qui se sont déroulés à Treyvaux en 2018 - M. Guillet était Président d'organisation - le Comité d'organisation avait demandé de garder un montant du bénéfice des Girons pour la réfection de ce local. Effectivement, il reconnaît que les dialogues n'ont pas été faits correctement.

Par contre, le local a été présenté au comité de la Société de jeunesse, et la société a simplement dit que ce local ne répondait pas à vos exigences, qu'il était « trop bien » car c'était tout peint en blanc, et que la Jeunesse ne se voyait pas occuper ce local. Cela a été dit en plus qu'il faudrait une rigole au milieu pour nettoyer, ce serait plus facile …

M. Guillet prend acte de la remarque de la Jeunesse, et il l'accepte. Le courrier est très bien fait et ce n'est effectivement pas de la responsabilité de la Jeunesse si le budget a été dépassé. C'est bien le travail du Conseil qui n'a pas été fait correctement. Il faut être clair avec tout le monde, c'est une responsabilité du Conseil mais pas de la Jeunesse.

Mme Marie-Thérèse Bielmann

a 3 MERCIS à formuler, qui lui paraissent importants au niveau communautaire :

D'abord elle veut dire MERCI pour les belles Chroniques Treyvaliennes. C'est vraiment un beau document, magnifique avec de superbes photos et qui sont le résumé de toutes les activités de nos nombreuses sociétés. Vraiment bravo, c'est beau à recevoir, c'est comme un cadeau.

Le 2e MERCI, est pour le Noël des aînés, qui s'est déroulé le 8 décembre. On vient de le vivre ... une ambiance à tout casser. C'était une journée remarquable. Elle remercie la Commune et la Paroisse qui permettent ce repas avec chaque année, toujours plus de monde. Merci pour ce beau moment d'humanité, de convivialité et de joie.

Le 3e point, MERCI pour la réalisation du beau jardin, de la fontaine, des arbres, du banc au cimetière. C'est beau, c'est magnifique. En plus, il y a une jolie prairie qui a été ensemencée au nord. Merci beaucoup.

Mme Bielmann a une petite demande en plus au sujet du cimetière. Nous avions voté en 2008 (elle ne sait plus la date mais cela fait il y a bien longtemps), entretemps nous avons vieilli et nous voyons les choses un peu différemment, mais nous avons un peu de la peine à accepter que dans le Jardin des souvenirs, il n'y ait aucun nom. Est-ce qu'on pourrait demander des petites plaquettes où on pourrait mettre par exemple, le nom et prénom, simplement l'année de naissance et l'année de décès. On pourrait sûrement « rattraper le coup » pour ceux qu'on a déjà mis au Jardin des souvenirs.

Mme Bielmann demande humblement si on pouvait réétudier et resoumettre au vote – peut-être un peu malheureux – qui avait été fait à l'époque. Trouve que ce vide c'est un peu dommage. Merci de faire ce que vous pouvez. Merci beaucoup !

M. Vincent Guillet informe que le Règlement du cimetière a été voté en 2012. Le Jardin du souvenir a été réalisé en 2013. Par contre, si on veut mettre des plaquettes au Jardin du souvenir, il faudra passer par une modification du règlement car il y a un article qui précise qu'aucune inscription ne sera acceptée au Jardin du souvenir. Donc, le cas échéant, cela devra repasser par un vote de l'assemblée communale

Le Conseil communal prend acte de la demande de Mme Bielmann et étudie encore cette possibilité.

M. Marcel Biolley informe que de telles plaquettes sont présentes au cimetière de Praroman.

M. Marcel Biolley demande si pour le cabinet médical rénové, est-ce qu'un montant a déjà été fixé pour la location ?

M. Vincent Guillet répond que cela a été prévu au budget 2025. Le loyer mensuel a été fixé à Fr. 2'500.—. C'est le même prix qui est payé aujourd'hui par la Dr. Pache. L'idée n'est pas de « faire de l'argent » avec ces locations, mais d'aider ces nouveaux médecins. Il faut que cela couvre les frais. Il était important de trouver des médecins.

M. Christian Folly demande si au Cimetière, du côté de la prairie, est-il prévu également de mettre des bancs ?

M. Vincent Guillet répond que non pas pour le moment, mais pourquoi pas. Comme c'est situé au nord, il ne sait pas si c'est tellement agréable d'être installé de ce côté-là de l'église. On a installé deux bancs plutôt au sud. Peut-être que ce serait une idée pour profiter d'un peu de fraicheur durant l'été, à réfléchir.

M. Jean-Pierre Clerc voulait remercier les Conseillers communaux et les secrétaires pour leur excellent travail tout au long de l'année. Il insiste sur le fait qu'en plus de leur travail quotidien, toutes les soirées passées à diriger notre commune de manière parfaite, en son nom personnel et il pense qu'au nom de tout le monde, il propose de les applaudir.

Applaudissements de l'assemblée

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet remercie toutes et tous de leur participation à cette assemblée consacrée au budget 2025.

Avant de clore, il tient à adresses ses plus sincères remerciements à toutes celles et ceux qui œuvrent dans les différents services communaux ainsi que dans notre Cercle scolaire pour leur travail exemplaire tout au long de l'année. Leur engagement et leur professionnalisme sont essentiels à la gestion de notre commune et à la mise en œuvre de nos projets collectifs.

Ses remerciements vont également à ses collègues du Conseil communal, pour leur travail et leurs compétences, ainsi qu'à leurs familles qui les soutiennent moralement dans leurs tâches.

M. Guillet souhaite également profiter de cette occasion pour adresser ses vœux les plus chaleureux à l'ensemble de la population de Treyvaux. Que cette fin d'année apporte à toutes et tous, santé, bonheur et réussite dans les projets de chacun. Que l'année à venir soit une nouvelle occasion de renforcer notre solidarité, notre engagement envers notre belle commune et d'œuvrer ensemble pour son avenir.

Il remercie toutes et tous pour leur présence et leur engagement.

Au nom du Conseil communal et en son nom, M. Guillet souhaite à toutes et tous de belles Fêtes de Noël et une Bonne et heureuse Année 2025.

Bonne fin de soirée à tous et une bonne rentrée dans vos foyers.

L'assemblée est levée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire	Le Syndic
Sandra Maradan	Vincent Guillet

Joyeux Noël et Bonne Année 2025